

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Sommaire : — FEUILLETON, — André Lambert (suite,) — Les Endormeurs, — Voyage autour de la Chambre des Députés, par un Slave, — Courrier de Paris, — Histoire de la Semaine, — Variétés.

FEUILLETON.

André Lambert.

(Suite.)

En présence d'Antoinette, André, subissant le charme de cette jeune fille dont l'adorable candeur inspirait à tous ceux qui s'approchaient le calme et la sérénité, André, tout entier à l'admiration, se montrait constamment respectueux et savait s'astreindre au rôle que sa position lui assignait. Mais, quand il se retrouvait seul, dans la chaumière paternelle, il s'abandonnait aux tumultueuses pensées dont son cœur débordait. Comme rien encore n'avait altéré chez lui la virginité de l'âme, naïf et candide, il s'interrogeait vainement sur ce trouble inconnu par lequel il se sentait saisir et dominer ; vainement il cherchait la cause du malaise qui épuisait sa force et tourmentait son sommeil. S'il eût eu près de lui un ami à qui confier sa peine secrète, peut-être ce confident, plus expert des choses de la vie et de la marche des passions, lui aurait fait voir le véritable état de son âme et l'aurait éclairé sur la route dangereuse où, sans le savoir, il s'avavançait si rapidement. Mais personne n'était là qui pût faire briller à ses regards cette lumière tout-à-la fois redoutable et salutaire. Fils affectueux et dévoué, frère tendre, ami empressé, il sentait vaguement que ni ses parens, ni ses frères (trop jeunes encore, d'ailleurs,) ni ses compagnons ne sauraient lui offrir les consolations dont il avait besoin. C'étaient des esprits simples et ignorans qu'il ne méprisait ni ne dédaignait, mais dont il ne pouvait se dissimuler l'impuissance. La fréquentation des dames de Montpezat avait donné à l'esprit d'André une pénétration plus délicate, la lecture de quelques livres prêtés par Antoinette, et notamment de quelques volumes de Rousseau, avait fécondé son intelligence et lui avait révélé des perspectives nouvelles, vagues encore et indéciées, mais qui lui faisaient déjà comprendre l'insuffisance des secours qu'il pouvait trouver à ses côtés. Parfois, il avait eu la pensée de recourir au curé de la paroisse, vieux prêtre qui l'avait vu naître et avait guidé les premiers efforts de son intelligence, mais il se disait qu'un prêtre ne pouvait, ne devait pas avoir connu ces violentes inquiétudes, que jamais ces étranges émotions n'avaient dû pénétrer jusqu'à un cœur défendu par la robe sacerdotale. Souvent dans ses rêveries solitaires, dans ses songes agités, Antoinette passait, rudieuse et brillante. Au sentiment de bonheur dont il était alors transporté, André reconnaissait bien que la jeune fille n'était pas étrangère à ses souffrances, à ses extases. Il se promettait alors de l'interroger, elle dont l'esprit était si lucide et si pénétrant. Il partait pour le château, mais à peine se trouvait-il en présence d'Antoinette, à peine le

pur et clair regard de l'aimable enfant s'animait-il, en l'apercevant, d'une expression toute bienveillante, qu'il oubliait sa résolution et sentait ses discours, longuement médités, fuir de sa mémoire en même temps que l'agitation s'éteignait dans son cœur où renaissait le calme.

Premières et charmantes impressions de l'amour, qui remplissent l'âme d'un trouble délicieux et faites battre le cœur d'émotions si puissantes, pourquoi vous effacez-vous avec tant de rapidité ? Comme les fleurs odorantes des premiers jours du printemps, pourquoi tardif de l'hiver vienne flétrir vos pétales fraîches écloses, et emporter vos senteurs parfumées ? D'autres printemps ramènent les mêmes fleurs ; mais ces aspirations d'une âme vierge qui s'ouvre à l'amour, quand la passion les a brisées, d'autres amours ne les ramènent pas. André était heureux ; il aimait, et l'ignorait encore ; loin d'Antoinette, il était troublé et souffrait ; près d'elle, il se sentait inondé de bonheur et de sérénité. Dans ce beau ciel pourtant l'orage se formait, et le moment approchait où André allait savoir ce qu'il ignorait, mais en payant la science ce qu'elle se paie toujours, en la payant de son bonheur.

Madame de Montpezat avait conservé des relations de correspondance, d'abord avec sa famille, puis avec quelques personnes dont elle aimait le commerce et le caractère. Plusieurs fois, depuis qu'elle était veuve, ses parens, fixés à Versailles, l'avaient sollicitée de venir au moins passer quelques mois auprès d'eux ; elle s'y était constamment refusée afin de ne point interrompre l'éducation de sa fille. Dans le pays même, elle ne recevait et ne rendait que de rares visites de politesse, uniquement pour entretenir les rapports de bon voisinage. Le temps s'écoulait donc à Montpezat dans une uniformité dont personne d'ailleurs n'était tenté de se plaindre.

Un jour cependant, la comtesse appela madame Lambert et l'invita à préparer, pour des hôtes attendus prochainement, un appartement qui n'était pas habituellement occupé. Par les ordres qui lui furent donnés, madame Lambert comprit qu'il s'agissait de voyageurs de sexes différens ; mais elle n'apprit rien de plus, et elle était trop discrète pour interroger. André dut seconder sa mère dans les préparatifs nécessaires ; il le fit de bonne grâce, tout en pressentant que la présence des étrangers allait interrompre pour quelques jours ses plaisirs accoutumés. Mais son inquiétude n'allait pas au-delà, et, quoique Antoinette, chargée de présider à l'arrangement de l'appartement, se rencontrât souvent avec ce jeune homme, celui-ci n'eut pas même la pensée de lui témoigner ses alarmes et de lui adresser une question même indirecte au sujet des voyageurs attendus.

André se rendait un jour à Moulins Eugilbert (capitale du Bazois), pour y faire certains achats dont la comtesse l'avait chargé. A peu de distance de la ville, il rencontra une voiture de poste suivie de deux domestiques à cheval. En passant près de la voiture, il remarqua que l'intérieur en était occupé par une femme déjà âgée et un jeune homme dont le costume de voyage annonçait la recherche et l'opulence. Cette rencontre fit sur

André une impression fâcheuse ; il devina que ce devaient être là les voyageurs qu'on attendait au château, et la présence d'un homme jeune et riche lui fit sentir au cœur une douleur aiguë qui lui arracha un cri. La voiture était déjà loin qu'André, dressé sur ses étriers, était encore immobile, la regardant fuir rapidement dans la direction de Montpezat. Sortant enfin de sa stupeur, il s'élança à toute bride vers la ville, pressé de retourner auprès d'Antoinette.

Son message rempli, avec moins d'attention peut-être, cette fois, qu'il n'en mettait habituellement dans l'accomplissement des soins que lui confiait la comtesse, André repartit en toute hâte pour Montpezat. La route ne s'y fit pas assez vite, au gré de ses desirs, sous le galop de son cheval haletant ; les tours du vieux manoir semblaient reculer devant lui ; dans son impatience, il croyait ne devoir jamais arriver. Cependant, par une bizarre contradiction d'esprit, ou plutôt, par cet instinctif et involontaire sentiment qui fait que l'homme hésite au moment d'acquiescer une certitude bonne ou mauvaise. André, à l'approche du château, ralentit le pas de sa monture ; puis, se détournant de sa route directe, au lieu d'entrer à Montpezat, il gagna, par un chemin de traverse, l'habitation de sa famille. Le père et la mère étaient absens. André chargea un de ses jeunes frères de porter à la comtesse les objets qu'il avait achetés, protestant, pour s'en dispenser, un malaise provenant de la fatigue. L'enfant parti, André rentra dans sa chambre et se jeta sur son lit, en proie à un abattement extrême. Vingt fois il fut tenté de reprendre son cheval et de s'enfoncer dans les montagnes du Morvan ; il lui semblait que l'agitation d'une course furieuse dissiperait cette lourde souffrance qui comprimait son cerveau, cet engourdissement qui étroignait son cœur et arrêtait dans ses veines la circulation du sang. Mais il craignit de rencontrer au détour d'une route, d'apercevoir sous les vertes feuillées d'une haie Mlle de Montpezat se promenant en société du jeune homme inconnu. La douleur morale était chose toute nouvelle pour André ; elle abattit promptement cette organisation vigoureuse qui définit tous les maux physiques, et le jeune jardinier tomba dans un sommeil presque léthargique. Quand il s'éveilla, la nuit était venue. En entrant dans la pièce où se réunissait la famille le soir, il y trouva sa mère. Après quelques questions auxquelles il répondit en peu de mots, il s'assit en silence auprès d'une fenêtre d'où l'on apercevait le château.

— Il y a du nouveau à Montpezat, dit la paysanne ; tu n'as pas l'air de t'en douter.

— Oui, je sais, répondit André ; ceux qu'on attendait sont arrivés.

— Tu les a vus ?

— Non à moins que ce ne soient les voyageurs que j'ai rencontrés près de Moulins.

— Un beau jeune homme et sa mère, est-ce cela ?

— Oui, je crois ; j'ai vu dans la voiture une femme et un homme ; je ne sais s'il est jeune ou vieux, beau ou laid.

Alors, avec une admiration complaisante, la brave femme commença un long récit de l'arrivée des voyageurs, faisant le détail de

leurs toilettes, énumérant longuement toutes les belles choses qu'elle avait pu voir, vantant l'amabilité de la dame, la distinction de son fils, et rapportant quelquefois, avec de bizarres incorrections, les beaux compliments qu'il avait adressés aux dames de Montpezat.

André avait écouté d'abord avec une sorte d'indifférence, puis avec un déplaisir qu'il tâchait de comprimer; mais lorsqu'il entendit sa mère faire l'éloge du nouveau venu, il ne put réprimer son impatience, et, pour couper court à ces louanges intempestives, il demanda à sa mère le nom de ce seigneur si accompli.

— C'est le marquis de Lucenay, répondit la paysanne. Puis elle recommençait son panégyrique, lorsqu'André, qui n'y pouvait plus tenir, ouvrit la porte et sortit.

— Pour sûr, se dit la mère, restée seule, le pauvre André est malade aujourd'hui. Mon Dieu ! mon Dieu ! si les fièvres allaient le prendre.

Mais le matin, lorsqu'il voulut se lever, il n'en eut pas la force. La fièvre l'avait pris. Pendant plusieurs jours il fut en proie à une agitation incessante qui allait souvent jusqu'au délire. Informé de cette maladie par madame Lambert, la comtesse fit venir de Meulins un médecin qui prescrivit le repos et le calme le plus absolu. Quelques potions sédatives, une diète sévère finirent par triompher de la fièvre ; la nature fit le reste. Au bout de la quinzaine, André fut en état de se lever et de prendre l'air dans la partie du parc qui avoisinait sa chaumière. Mais avec la santé était revenu le sentiment de sa souffrance intérieure. Au moyen de quelques questions indiscrètes il apprit que la marquise de Lucenay et son fils avaient quitté Montpezat pour retourner à Versailles; il sut aussi que, pendant sa maladie, la comtesse était venue plusieurs fois à la chaumière, et que chaque jour Antoinette s'informait de lui auprès de la mère Lambert. Ces bonnes nouvelles hâtèrent son rétablissement, et il fut bientôt en état de reprendre ses occupations passées.

A travers cette crise douloureuse, André s'était transformé. La souffrance lui avait révélé le secret de son cœur; il sait maintenant qu'il aime Antoinette? Antoinette l'aime-t-elle? il l'ignore, il ne se le demande pas, il n'y songe même pas. C'est si doux d'aimer, c'est une si grande et si pure félicité, que le cœur, tout plein de cet enchantement, n'a pas encore besoin de compléter son bonheur et ne demande pas à être aimé. André est heureux; il consacre ses journées à Antoinette; le soir, il est auprès d'elle, il lui parle, il l'écoute, ils échangent leurs pensées. Le nuage qui a passé sur son bonheur s'est éloigné, l'horizon est redevenu limpide, de nouveaux orages semblent désormais impossibles.

Ainsi s'écoula l'automne. L'hiver est venu; les pluies et les neiges ont suspendu les travaux d'horticulture; plus de fleurs à soigner, plus de bosquets à embellir; plus de ces douces causeries du soir, à l'ombre des vieux chênes, quand le soleil prolonge ses rayons plus doux entre les branches aux feuilles jaunissantes. C'est le temps des froids brouillards, des fièvres mortelles. C'est alors qu'André accompagne les deux châtelaines auprès des paysans malades, humble serviteur de ces femmes charitables, il apprend d'elles à relever les courages abattus, à souffrir avec le malheur, à consoler les peines du cœur, à ranimer l'espérance dans des âmes brisées par la misère, anéanties par la douleur. A son tour l'hiver a fui; le printemps a ramené les beaux jours.

Un jour, André était occupé à renouveler les fleurs du parterre. Antoinette et sa mère surviennent. Après quelques paroles vagues, la comtesse s'adressant à André :

— Vous vous donnez bien du mal, dit-elle, pour des plantes que nous ne verrons pas fleurir.

André regarda la comtesse avec étonnement et comme s'il n'eût pas compris le sens des paroles qu'elle avait dites.

— Oui, reprit Mme de Montpezat, ces plantes fleuriront sans nous, à moins qu'elles n'attendent notre retour de Versailles.

— Ah ! dit André frappé au cœur, Mme la comtesse retourne à la cour ?

— A la cour, non, pas précisément, mais à Versailles, chez Mme de Lucenay, qui nous attend.

André n'eut pas la force de dire un mot. Le nom de la marquise était tombé sur lui comme la foudre et lui était le sentiment de sa position. Mme de Montpezat se méprit sur la cause du trouble manifeste d'André; elle voulut dissiper les craintes qu'elle croyait deviner.

— Nous partons, dit-elle; ma promesse formelle et quelques affaires de famille nous y obligent; mais nous ne voulons pas abandonner Montpezat. Dans quelques mois, nous reviendrons.

André n'entendait plus; une sorte de vertige s'était emparé de lui. Peut-être aurait-il perdu tout-à-fait connaissance si Antoinette, émue du trouble où elle le voyait, sans pourtant pénétrer jusqu'au fond de sa pensée, ne lui eût dit à son tour :

— Oui, André, nous reviendrons, et même le plus tôt possible. Pendant notre absence, ne nous oubliez pas.

La douce voix d'Antoinette tira André de la stupeur; mais il n'eut pas la force de répondre, et regarda s'éloigner les deux femmes, doutant encore de la réalité des paroles qu'il venait d'entendre.

Pendant les quelques jours qui précédèrent le départ des châtelaines, André, sombre et abattu, ne reprit quelque courage qu'en présence d'Antoinette. Il cherchait toutes les occasions d'apercevoir la jeune fille, comme s'il pressentait qu'il dût la perdre pour toujours. La pensée lui vint de se jeter à ses genoux, de lui avouer son amour; mais il refoula cette pensée bien loin au fond de son cœur, car André n'était encore qu'un paysan, soumis à tous les préjugés sociaux de son temps; et, à cette époque et dans le pays qu'habitait André, c'eût été une chose inouïe et monstrueuse qu'un paysan élevant ses vues jusqu'à la fille de son seigneur.

Enfin le jour du départ est venu; de Meulins-Engilbert une voiture de poste est arrivée pour emmener les voyageurs. Mais, est-ce un pressentiment, Antoinette veut gagner à cheval la grande route, à travers les prairies qui entourent Montpezat; la comtesse cède au désir de sa fille. André les accompagne dans cette dernière promenade. On marche silencieusement; au moment d'une réparation peut-être éternelle, on n'échange que de rares et insignifiantes paroles. Mais peut-être ces pensées qui se taisent au fond de deux jeunes cœurs, se comprennent-elles sans avoir besoin du secours de la voix. Enfin, on arrive à la route; la voiture attend. André aide les dames à y monter. Antoinette, avant de suivre sa mère, se retourne encore, contemple quelques instans le château de Montpezat, des larmes roulent dans ses yeux. S'attachant à cette émotion par un mouvement rapide, elle s'élança dans sa voiture.

— Adieu, dit à André madame de Montpezat.

— Au revoir, dit Antoinette, émue malgré elle, et tendant sa main au jeune homme.

André prend cette main, y pose respectueusement ses lèvres, et parlant avec effort :

— Si vous ne deviez pas revenir et que vous ayez besoin d'un... serviteur dévoué... pensez à moi.

La voiture s'ébranle. André la suit des yeux jusqu'à ce qu'elle ait disparu au détour de la route; puis rassemblant les rênes des chevaux qui l'ont amené avec les voyageuses, il reprend le chemin du château, marchant péniblement et laissant couler ses pleurs.

FELIX LATRADE.

(La suite à un prochain numéro.)

Les Endormeurs.

Nous aurions beau jeu si nous voulions traiter ici de toutes les variétés d'*endormeurs*. Il nous faudrait parler des poètes qui endorment leurs lecteurs; des dramaturges qui endorment leur public; des professeurs qui endorment leur auditoire; des débiteurs qui endorment leurs créanciers; des hommes d'Etat qui endorment l'opinion; des magnétiseurs qui endorment leurs *subjects*, moins encore peut-être que leurs spectateurs; enfin, des charlatans de toute sorte et de toute figure, avec ou sans tréteaux, en sales cripeaux ou en habits dorés, au front austère ou au sourire engageant, qui, chaque jour, endorment à leur profit la conscience et la bonne foi publiques. Parmi les endormeurs historiques, nous rencontrerions d'abord ce *Vieux de la Montagne*, qui plongeait dans un monde de jouissances et de voluptés sensuelles les fanatiques qu'il avait gorgés d'opium, puis, à leur réveil, les armait d'un poignard et les poussait au martyre qui devait leur donner la possession éternelle du paradis qu'ils n'avaient fait qu'entrevoir. Après lui, nous aurions à signaler d'autres *endormeurs* plus terribles encore, car leurs victimes ne se réveillaient pas. Est-il besoin de nommer les Borgia et les Médicis? Enfin, l'histoire contemporaine nous montrerait des *endormeurs* qui n'ont rien à envier au chef des Assassins, aux pontifes de Rome, aux tyrans de Florence.

Les *endormeurs* dont nous voulons nous occuper dans cet article ont exercé leur industrie dans une sphère plus modeste. Il s'agit tout simplement ici d'une classe de ces misérables, qui, malgré la surveillance de nos édiles, attentent journellement à la bourse et à la vie du prochain; d'une variété du genre *voleur*, comme les *charriars*, les *chanteurs*, les *étrangleurs*, auxquels ils vont bientôt succéder sur les bancs des assises. Les *endormeurs* sont nouveaux pour notre génération, et M. Duchesne lui-même, ce vénérable Nestor de nos greffiers criminels, chercherait en vain dans sa mémoire si riche et si fidèle un acte d'accusation applicable à une bande d'*endormeurs*. Aussi avons-nous vu des amateurs (car la Cour d'assises a ses amateurs tout comme les Bouffes et l'Ambigu-Comique) se frotter les mains en s'écriant :

« Enfin, nous tenons du neuf; voici au moins des gaillards originaux. »

Pourquoi faut-il que nous soyons forcés de détromper ces braves gens et de leur rappeler cet emblème de l'humanité qui sert de devise aux philosophes et d'enseignement aux pharmaciens? Hélas! les *endormeurs* que nous allons voir n'ont même pas le mérite de l'invention. Ce ne sont que des contrefacteurs, des plagiaires. Avant eux, dès le siècle dernier, une bande d'*endormeurs* avait jeté la terreur dans Paris, et éveillé la sollicitude de M. Lenoir.

Voici en quels termes était conçu le fait-Paris qui le premier en donna connaissance au public :

« Vu les dérègles qu'entraînent le luxe, la

misère et le libertinage, il n'est pas étonnant que les crimes se succèdent dans les grandes villes, et qu'ils se reproduisent sous différentes formes. On empoisonnait sous Louis XIII et sous Louis XIV. Ce crime affreux s'est renouvelé de nos jours, mais modifié d'une certaine manière. Des scélérats se sont avisés de mettre dans le tabac, et dans une espèce de breuvage qu'ils trouvent occasion de faire prendre, une certaine poudre qui produit un sommeil subit, pendant lequel ils ont tout le temps de voler et de dépouiller leurs malheureuses victimes. Cette profonde léthargie dure quelquefois vingt-quatre heures, et le poison attaque tellement les nerfs, que plusieurs des personnes qui en ont senti la violence, en sont mortes ou sont demeurées percluses. Ces scélérats sont déjà connus sous la dénomination d'*endormeurs*."

Voici donc ces industriels bien et dûment qualifiés. Du journal ils ne tardent pas à passer dans l'histoire. Un an plus tard, Mercier leur consacrait un coin de son *Tableau de Paris*.

"Chaque année, dit-il, offre une race nouvelle de voleurs et de scélérats qui ont un caractère différent. L'an passé, c'étaient des empoisonneurs connus sous le nom d'*endormeurs*, qui mêlaient dans le tabac et dans les boissons un venin assoupissant, dangereux et mortel..." (Cf. *Pace de Grèce*.)

Enfin, ils enrichissent d'un mot nouveau la linguistique criminelle. Un article dû à Boucher-d'Argis fils, et inséré successivement dans le *Nouveau Dénicart* et dans le *Dictionnaire de Guyot*, qui, plus tard, devint le fameux répertoire de Merlin, commence en ces termes :

"*Endormeurs*.—Ce mot est usité depuis peu en matière criminelle pour qualifier une nouvelle classe de scélérats inconnus jusqu'à nos jours. La capitale et la province en ont été infectées pendant plusieurs mois."

Suit la définition juridique des endormeurs, que nous retrouvons reproduite en abrégé par l'auteur du *Dictionnaire de la Pénalité*.

C'est vers la fin de l'automne de 1778 qu'on parla pour la première fois des endormeurs; l'épouvante les grandit promptement. Ils devinrent populaires comme l'avaient été jadis les bandes de Cartouche et de Mandrin, comme le furent plus tard les *chauffeurs*, les *piqueurs*, et tout récemment les *escarpes*. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, la peur exagéra leur nombre : on ne voyait, on ne rêvait plus qu'*endormeurs*; dans les rues on ne s'abordait plus sans y faire allusion; c'était le thème obligé de toutes les conversations.

Dans l'origine, les endormeurs se contentaient de voler sans attenter à la vie des personnes qu'ils dépouillaient. Ce ne fut que plus tard, lorsque les poursuites de la police devinrent plus actives qu'ils songèrent à couper court aux révélations en faisant disparaître leurs victimes. Les premiers vols qu'ils commirent rappellent par leur simplicité le *vol à l'américaine*.

Un homme interpelle un jour, sur le quai des Théatins, un porteur d'argent.

"Dites-moi, mon brave, n'êtes-vous pas à M. Réveillon ?

Non monsieur.

—Ce sont ordinairement ses porteurs qui font ma recette, et il me semblait vous avoir vu chez lui... Mais, parbleu, j'y pense; vous me faites l'effet d'un honnête homme, et puisque vous voilà, autant vaut que vous gagniez la course qu'un autre. De quel côté allez-vous ?

—Je vais à la Foire-Saint-Germain, et de là au pont de la Tournelle.

—Cela se trouve à merveille; ma recette est de ce côté."

Et en disant cela, le banquier tire d'un portefeuille trois lettres de change montant ensemble à dix-huit cents livres.

"Mon adresse est sur les effets; je vous attendrai après souper; à revoir donc; il faut que je parle à l'architecte du nouvel hôtel des monnaies..."

—Que l'on construit sur l'emplacement de l'hôtel Conti ?

—Précisément."

L'étranger s'arrêta pour offrir une prise au porteur.

"L'excellent tabac ! dit celui-ci.

—Par Saint-Vincent; c'est un négociant de mes amis qui me l'a rapporté à la barbe du fermier général."

On était alors sur le quai des Quatre Nations. Le porteur s'arrêta; il éprouvait des vertiges, des éblouissements; ses jambes le soutenaient à peine. Son compagnon l'engagea à entrer dans un cabaret à la porte duquel ils se trouvaient. Il y consentit; mais à peine se fut-il jeté sur un siège, qu'il perdit connaissance. L'autre, après avoir donné les signes de la plus vive contrariété, s'approche du cabaretier, lui fait part de l'embarras dans lequel le met l'ivresse de son porteur, et le prie de lui envoyer quérir un fiacre. Lorsque la voiture de place est arrivée, il met un écu dans la main du garçon auquel il recommande vivement son porteur; il se fait ensuite apporter le sac d'argent dont ce dernier était chargé, le met à côté de lui et disparaît.

Le tabac joue un très-grand rôle dans les procédés des endormeurs. Parfois, les moyens employés pour l'administrer à des nez récalcitrants amènent des incidents burlesques. L'anecdote suivante, que nous avons trouvée consignée dans un des nombreux recueils publiés à cette époque, nous a paru à ce titre pouvoir être rapportée.

L'acteur Volange, mécontent des directeurs des Variétés, avait quitté ce théâtre pour les Italiens, où il devait débiter dans les *Trois jumeaux vénitiens*. Le jour de la première représentation fit événement à Paris. La foule était si grande que, dès onze heures du matin, la rue Mauconseil et les rues avoisinantes se trouvaient remplies et encombrées. Tous les filous de Paris s'étaient mis en campagne. De son côté, M. Lenoir avait lancé sur leurs pistes ses plus fins limiers, et dès le matin avait commencé une de ces luttes incessantes d'observation, de patience, de ruse et d'audace, qui ne cent vues et comprises que des adversaires anonymes qui y sont engagés. Aucun incident toutefois n'était venu troubler l'ordre, et la journée semblait devoir se passer des deux côtés sans capture, lorsque tout à coup, du milieu d'un groupe au coin de la petite rue Française, l'on entendit ces mots prononcés vivement :

"Vous venez de me voler ma tabatière."

On regarde, c'est un gros bourgeois, tout rouge de colère, qui s'adresse à un homme d'assez mauvaise mine placé derrière lui. Ce dernier proteste énergiquement de son innocence. L'autre insiste, la garde intervient, et voleur et volé sont conduits chez le commissaire. On fait fouiller l'inculpé; cette recherche est sans résultat.

"Fouillez encore, dit le bourgeois; je suis sûr qu'il a pris ma tabatière; vous la trouverez certainement: elle est en or, de forme ovale, avec un trophée sur le couvercle... Eh mais ! l'ami, que cachez-vous donc ainsi ?"

En même temps, il montrait la main du voleur appuyée sur une partie de la basque de son habit qu'il cherchait à dissimuler. Il y avait là, en effet, une petite poche pratiquée

adroitement dans la doublure d'où un agent retira bientôt une tabatière en tout conforme au signalement donné par le plaignant. Celui-ci était radieux.

"C'est bien votre tabatière ?" demanda l'officier de police.

—Si les preuves que j'ai données ne suffisent pas, j'en ai une décisive à vous offrir.

—Laquelle ?

—Prenez-vous, monsieur le commissaire ?

—Quelque peu, répond le magistrat d'un air capable.

—Eh bien, monsieur le commissaire, je consens à passer moi-même pour un voleur si le tabac qu'elle contient n'est pas du pur Macouba."

On ouvre la boîte; le commissaire prend délicatement entre le pouce et l'index une pincée de la poudre stercoratoire, la hume bruyamment, puis, après un moment de silence :

"C'en est, dit-il, et il passe la pièce de conviction à son clerc.

—C'en est, répéta celui-ci.

—C'en est, fit le caporal du gnet qui voulut prendre sa part de l'expertise.

—J'ai la tête lourde, reprit le commissaire.

—Et moi aussi, dit le clerc.

—Et moi aussi, répéta le caporal.

—Asseyez-vous là, monsieur Crépon je ; vais vous dicter le procès-verbal."

Le commissaire essaya en effet de dicter, mais sa voix s'embarrassa; son cerveau s'alourdit, et sa tête, après s'être balancée deux ou trois fois retomba sur son bureau. La plume s'était échappée des mains du secrétaire et le fusil de celles du caporal. Le sommeil des trois fonctionnaires laissait le champ libre à nos filous. En un tour de main, ils eurent dévalisé le cabinet du magistrat. Une somme de six cents livres, quelques bijoux volés qui attendaient dans une armoire les réclamations de leurs propriétaires; une tasse et un gobelet d'argent passèrent dans leurs poches; la montre du commissaire, ses boucles et celles du son clerc les y suivirent. Le pauvre caporal lui-même perdit dix huit livres renfermées dans une bourse, œuvre d'une main chérie. L'opération terminée, il ne s'agissait plus que de sortir sans éveiller les soupçons de l'escouade qui était restée à la porte. Quel fut le moyen employé par les endormeurs ? Eh, mon Dieu ! le même qui, de nos jours, devait être mis en œuvre dans une horrible circonstance :

"Mille grâces, monsieur le commissaire, au nom du ciel, ne vous dérangez pas !"

Ainsi l'assassin de madame Senneport n'a même pas inventé l'atroce jeu de mots que commenta d'une si grotesque certain avocat général; et Macaire, le grand Macaire, cette création si originale de notre époque, ce type qui nous appartient et qui s'appartient si bien, Macaire lui-même avait appris des endormeurs comment on offre du tabac à un commissaire. L'imagination humaine est-elle donc si bornée ? n'a-t-elle déjà rencontré ses colonnes d'Hercule ?

Serrés de près par ce lieutenant de police qui voulait que le pavé de Paris fût respecté comme le sanctuaire et le tabernacle, les endormeurs essayèrent de dérouter les soupçons, et ce fut le malheureux suisse de Saint-Eustache qu'ils livrèrent en bouc émissaire à l'indignation publique. Nos pères se rappellent encore que les suisses d'église, jaloux sans doute de la haute réputation de priscurs qu'un proverbe a faite à leurs compatriotes, tenaient tous débit de tabac. Un des plus renommés d'entre eux était Mardoche, le même dont le nom servit de prétexte à quatre vers burlesques que tout le monde connaît.

La petite boutique de Mardoche était la

Civetle de l'époque, et tous les grands seigneurs se fournissaient chez lui. Or, un jour, il advint qu'un gentilhomme, passant en carrosse devant sa porte, fit prendre par un laquais deux livres de tabac : mais après l'avoir goûté, il le fit reporter et échanger contre du plus fin. Cet homme était un endormeur, et le tabac qu'il avait renvoyé était mélangé de poudre narcotique. De graves indispositions se manifestèrent parmi les clients de Mardoche, et le malheureux suisse fut jeté en prison. Malgré ses protestations d'innocence, et ses excellents antécédents, il aurait eu peine à sortir sans la recommandation de plusieurs personnages d'un rang illustre, et de M. le curé de Saint-Eustache, qui intercédèrent en sa faveur et se rendirent caution de sa probité.

Au reste, ceux de sa nation n'étaient pas heureux avec les endormeurs. Parmi les nombreux arrêtés que le parlement rendit contre cette espèce de malfaiteurs, nous en avons remarqué un qui déclare « le nommé François Michel, dâment convaincu d'avoir, le 4 juin 1779, fait boire un particulier, suisse de porte, de l'ivresse et assoupissement duquel il a profité pour lui voler son baudrier, sa veste, son habit et une montre à boîte d'or, et suspect d'avoir mis dans le vin de ce suisse quelque drogue soporative et dangereuse, de laquelle le dit suisse a été grièvement incommodé, et le condamne à être battu et fustigé de verges dans les lieux et carrefours accoutumés de la ville de Paris et, à l'un d'eux, flétri d'un fer chaud, marqué d'une fleur de lis sur l'épaule droite ; ce fait, conduit à la chaîne pour y être attaché et servir le roi comme forçat sur les galères de Sa Majesté, l'espace de dix années. »

Une des victimes de l'attentat commis chez Mardoche avait été le prince d'Hénin, qui, sorti ce jour-là sans laquais, était entré chez le suisse quelques minutes après l'endormeur et avait fait remplir sa boîte. Le célèbre adorateur de Sophie Arnould devait se rendre de là au Cours-la-Reine, où Sophie allait habituellement se promener après la répétition. En traversant les Tuilleries, il sentit ses jambes s'engourdir et se dérober sous lui : à peine eut-il le temps de s'asseoir sur un banc de pierre où il s'évanouit presque aussitôt. Un homme qui l'avait suivi depuis quelque temps s'approche alors de lui avec les marques du plus vif intérêt et lui fait respirer des sels. La foule s'accumule : — « C'est M. le prince d'Hénin, s'écrie-t-il ; gardez-le quelques instants, je reviens avec un médecin. » On l'attendit longtemps. M. le prince d'Hénin, rapporté à son hôtel, s'aperçut à son réveil qu'il avait été volé de son argent et de ses bijoux. Ce qu'il regretta le plus fut sa boîte sur laquelle Greuze avait peint un délicieux portrait de Sophie Arnould. Le prince avait quelques prétentions au bel esprit : il fit sur sa mésaventure ce sixain tourné d'une façon assez galante qu'il fit insérer, dans le *Journal de Paris* :

Lâche et perfide ravisseur
Qui, de ma poche, enlève ma Sophie,
Garde tout l'or dont elle était garnie,
Rends-moi du moins ses traits où se peint son ardeur ;
Mais quel que soit l'objet de ton envie,
Tu ne pourras jamais la bannir de mon cœur.

Le comte de Lauraguais était au jeu de la reine lorsqu'on y raconta l'aventure arrivée à son rival : « Après tout, c'est justice, s'écria-t-il, Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à saint Pierre : Quiconque endort le prochain sera endormi à son tour ? »

Quelques semaines auparavant, ce même comte de Lauraguais était allé réveiller de

grand matin le commissaire du quartier des Quinze-Vingts pour lui confier qu'il venait de découvrir le chef des endormeurs. Ce brigand redouté qui, selon lui n'était autre qu'un certain prince d'Hénin, avait endormi l'avant-veille la demoiselle Sophie Arnould, chanteuse à l'Opéra, sous le malin et fallacieux prétexte de lui faire sa cour, et telle avait été la dose de narcotique administrée par ce malfaiteur, qu'il n'avait pas encore été possible de réveiller la dite demoiselle. Il ajoutait que lui-même, comte de Lauraguais, avait failli être victime d'une tentative dirigée contre lui par le même prince d'Hénin. — Le commissaire était un bonhomme assez naïf ; il était d'ailleurs à cent lieues de soupçonner une mystification de la part d'un gentilhomme aussi illustre que M. le comte de Lauraguais ; il reçut donc respectueusement sa déposition et se hâta de la transmettre au lieutenant de police, qui, tout grave qu'il était, ne put s'empêcher d'en rire avec Leurs Majestés. Ce fut quelques mois après que le comte de Lauraguais présenta au parlement cette fameuse requête appuyée d'une consultation de médecins, dans laquelle il accusait son rival d'attenter aux jours de mademoiselle Arnould en voulant la faire périr d'ennui. On connaît cette histoire et le duel qui s'ensuivit.

Après la petite pièce, la tragédie ; après le vol, les violences et l'assassinat. Les attentats, moins fréquents peut-être qu'auparavant, étaient devenus plus dangereux, plus cruels. Il semblait que la surveillance de la police, en restreignant le cercle d'action des malfaiteurs, doublât leur audace et leur férocité. Les substances qu'ils administraient n'avaient plus seulement pour résultat de provoquer un sommeil léthargique ; elles causaient le plus souvent les perturbations les plus graves dans le cerveau et les autres organes ; des tremblements convulsifs, le délire, l'aliénation mentale, telles étaient les traces funestes que le poison laissait chez ses victimes. Souvent la mort s'ensuivait, soit immédiatement, soit après plusieurs jours des souffrances les plus horribles.

Traqués dans Paris, les endormeurs se répandaient dans les campagnes et sur les grandes routes. A Essonne, à Montargis, à Châteauneuf-Gaillard, divers attentats signalaient leur présence. Bientôt le soin de leur salut leur inspira d'horribles précautions. Ils n'ont plus confiance dans la violence du poison ; ils demandent au poignard des garanties plus sûres du silence de leurs victimes.

Une lettre adressée à un de ses amis par un sieur Charton et insérée dans divers papiers publics vint jeter l'épouvante parmi les voyageurs.

Cette lettre est ainsi conçue :

« J'allais à cheval de Paris à Orléans pour me rendre à Dun-le-Roi en Brie, où je suis directeur de la poste aux lettres ; je rencontrai à Angerville, à quatre lieues d'Étampes, deux hommes bien vêtus et bien montés qui voyagèrent longtemps à côté de moi sans me parler. Enfin ils saisirent une occasion, et leur conversation m'inspira assez de confiance pour dîner avec eux. A l'hôtellerie, il se trouva un autre voyageur qui me parut ne point connaître les deux qui m'avaient accosté. Le hasard, en apparence, lui faisait faire la même route ; il s'en félicita et nous demanda la permission de se mettre à notre table. Nous repartîmes tous quatre. Après quelques lieues de chemin pendant lesquelles ils mirent en usage tout ce que l'hypocrisie et la perfidie peuvent inspirer de plus adroit, l'un d'eux, avant d'arriver à Sercoie, proposait de se rafraîchir d'une bouteille de bière. Il faisait très chaud ; on accepte, et aussitôt il part en avant pour la faire, nous dit-il,

mettre au frais. Nous arrivâmes à l'hôtellerie, et sans descendre de cheval, chacun de nous boit un coup de bière. Mon verre passe dans deux mains et ne me parvient que par force d'honnêtetés. Je bois et nous repartons. Une heure après je me sentis faible ; je me plaignis ; les trois coquins qui m'avaient empoisonné m'aiderent, me consolèrent et feignirent la douleur la plus vive et le plus grand embarras. Cependant, je perdais connaissance. Alors ils me transportèrent sur mon cheval, dans la forêt que nous avions déjà passée, et ils m'enterrent sous des branchages après m'avoir porté dans la poitrine plusieurs coups d'un instrument tranchant et s'être assurés, sans doute, en me meurtrissant le visage, que je n'existais plus. Je restai pendant vingt-quatre heures dans mon assoupissement, et deux jours avec l'esprit perdu : je dois à la force de mon tempérament et à diverses circonstances heureuses qui ont succédé à mon malheur d'avoir résisté au poison et aux coups de mes assassins. Ils me prirent mon cheval, ma montre, mon argent, ma valise dans laquelle étaient des papiers de conséquence qu'ils m'ont renvoyés à mon adresse timbrés de Paris. J'ai su que mon cheval a été vendu peu de jours après dans cette ville, et tout me porte à croire que ces trois voleurs suivent les voyageurs à leur sortie de Paris. C'est un de ces crimes que la force et la providence des lois ne peuvent prévenir. »

L'observation qui termine cette lettre ne paraît pas avoir convaincu l'autorité, qui multiplia au contraire les mesures de rigueur. Une déclaration du roi, donnée à Versailles, le 14 mars 1780, enregistrée en parlement le 20 du dit mois remit en vigueur l'édit du mois de juillet 1682 et ordonna en conséquence que tous ceux qui seraient convaincus de s'être servi de vénéfices, poisons et de quelques plantes vénéneuses indistinctement et sous quelque nom qu'ils fussent connus, seraient punis de mort, avec permission aux juges d'aggraver le supplice et de prononcer cumulativement la peine de la roue et celle du feu, suivant les circonstances.

Les mesures rigoureuses et les aggravations de peine n'ont aucune influence sensible sur la diminution des crimes qu'autant que la découverte et la punition de quelques-uns des coupables sont venues donner à ces pénalités la sanction de l'exemple. Mais tant qu'elles n'ont pu trouver leur application, tant qu'elles n'ont pu manifester d'une manière élatante leur action et leur efficacité, ceux qu'elles sont destinées à atteindre s'accoutument à les considérer comme comminatoires. La prévision de la peine ne les détourne pas du crime ; tout au plus leur inspire-t-elle parfois un redoublement de précautions. Aussi, dans le principe, la sûreté publique n'y trouve-t-elle aucun secours, aucune garantie. Cette observation, qui ressort constamment de nos statistiques judiciaires, trouve encore sa confirmation dans l'histoire des endormeurs. Depuis la publication de l'ordonnance dont nous venons de parler, les attentats, loin de diminuer, semblent au contraire devenir plus fréquents. L'activité des agents est impuissante à en découvrir les auteurs ; on dirait que la capitale est livrée sans défense à cette effrayante industrie, et Dieu sait jusqu'à quel degré d'audace et de destruction elle eût été poussée sans une circonstance providentielle qui vint enfin mettre l'autorité sur les traces de ceux qu'elle poursuivait inutilement ; mais si longtemps.

Deux hommes s'étaient introduits sous prétexte d'une ancienne connaissance chez

une femme d'un âge avancé demeurant rue de Seine-Saint-Germain. A la fin d'un dîner qu'elle leur donna, l'un d'eux offrit d'aller chercher le café chez l'Italien Procope. Il revint bientôt avec une liqueur préparée. La vieille femme n'en eut pas plutôt bu une tasse qu'elle tomba dans un profond sommeil accompagné de convulsions et de délire. Les deux convives firent aussitôt main basse sur l'argent, les hardes et les bijoux, puis ils cherchèrent à étouffer leur victime en la foulant aux pieds, et comme elle respirait encore, ils lui portèrent à la gorge plusieurs coups de couteau. Quelque bruit qu'ils entendirent à l'étage supérieur les contraignit à fuir. Sur le palier, l'un d'eux heurta un homme qui montait; c'était un brave violon qui revenait de l'Opéra. Dans le choc qui eut lieu, le voleur se retint à l'habit du musicien : des excuses réciproques furent échangées, et l'on se sépara. Le lendemain matin, au moment où il s'habillait pour aller donner sa première leçon, notre virtuose s'aperçut que son habit était maculé sur l'une des basques. La tache, chose singulière ! était rougeâtre et, sauf quelques intervalles, paraissait dessiner une main d'homme. Elle tranchait sur le gris tendre de l'habit, le bel habit, le seul habit de l'artiste. Aussi ce dernier contempla-t-il avec douleur ce dégât qu'il ne pouvait s'expliquer, lorsque le concierge vint lui annoncer l'attentat dont sa voisine avait été victime. Le brave homme ne douta plus qu'il n'eût rencontré la veille les assassins et que la tache qui souillait son habit ne fût l'empreinte d'une main sanglante. Tout fier d'avoir sa part dans un événement dont tout Paris allait s'entretenir, il se hâta de faire sa déclaration au commissaire qui, après l'avoir écouté avec une bienveillance extrême, l'invita à déposer son habit comme pièce de conviction. Le pauvre diable se repentit alors de son zèle : il eut beau jurer que c'était là son seul, son unique habit, l'officier de police se contenta de lui répondre qu'après l'exécution de l'arrêt, il lui serait loisible de le retirer du greffe. Toutefois, par forme de transaction, il lui offrit de le lui restituer, moins la partie maculée qui serait enlevée pour être annexée au procès-verbal. De deux maux il faut choisir le moindre ; le musicien préféra un dommage partiel à une perte totale ; les ciseaux du commissaire découpèrent donc avec adresse l'endroit accusateur qui, scellé, ficelé et cacheté, fut adressé avec le procès-verbal au lieutenant de police.

Ce nouvel attentat contrista M. Lenoir : le procès-verbal du commissaire ne contenait pas de renseignements importants ; comme toujours les assassins avaient fui sans laisser derrière eux aucun indice de leur individualité. Car que signifiait cette empreinte d'une main tachée de sang ? ne pouvait-elle pas s'appliquer à toutes les mains ?... En pensant ainsi, le magistrat jetait un regard découragé sur le morceau d'étoffe, quand une circonstance particulière vint frapper son esprit. Le dessin de la main, tout vague qu'il était, offrait cela de bizarre que quatre doigts seulement s'y trouvaient complètement indiqués, et qu'un seul, l'annulaire, ne l'était que jusqu'à la hauteur de la première phalange. Les deux autres doigts, le médius et l'auriculaire, étaient empreints plus fortement à leur extrémité qu'à leur naissance. Si ceux-ci étaient mouillés de sang, l'autre avait dû l'être aussi. Dans le mouvement que la main avait fait pour se retenir à l'habit, l'annulaire avait dû nécessairement porter autant que les autres, car c'est le doigt qui se relève et qui s'isole le plus

difficilement ; donc si l'annulaire manquait à l'empreinte, c'est qu'il manquait à la main. Des instructions en ce sens furent transmises aux agents. Bientôt l'on apprit qu'un homme d'une mise élégante était venu chez une mercière du Palais choisir six paires de gants, mais que, comme il avait un doigt de moins à la main droite, il les avait laissés pour qu'on pût y rembourrer le doigt correspondant. Ce fut un agent qui se chargea de les lui porter. Mais auparavant, des renseignements furent recueillis sur l'individu signalé. On sut qu'il s'appelait Primezac et appartenait à une honnête famille de Guyenne, qui l'avait envoyé à Paris pour prendre ses degrés à la faculté de médecine ; on ne lui connaissait ni fortune personnelle, ni ressources avouées ; cependant on le voyait mener grand train, jouer gros jeu, entretenir des courtisanes, faire la débauche avec les jeunes seigneurs les plus riches et les plus prodigues et courir avec eux les fêtes et les spectacles, les cabarets et les brelans. Il habitait, rue Saint-Thomas-du-Louvre, un charmant hôtel où il recevait du monde, des amis, gens de plaisir et de dépense ; mais ceux qu'il recevait le plus souvent et qui paraissaient ses intimes étaient deux quidams nommés Levrier et Roussel, dont l'existence, moins splendide que celle de Primezac, n'était pas moins mystérieuse et problématique. Ces renseignements satisfirent M. Lenoir. Craignant toutefois qu'une surveillance plus longue n'attirât l'attention de gens habitués à flâner les liniers de police et à éventer leurs ruses, il donna l'ordre d'arrêter lestement et sans bruit le sieur Primezac. Celui-ci, lorsque le prétendu gantier, se présenta chez lui, était poudré, frisé et moucheté comme un abbé de cour. Enveloppé dans une vaste robe de chambre en lampro rouge, mollement étendu sur un sofa qui n'eût point déparé le fameux boudoir de Louveciennes, il tenait d'une main un petit miroir de toilette et de l'autre une petite pince en argent avec laquelle il s'épilait la barbe et les sourcils. L'identité bien constatée, l'anguazil s'élança sur lui. Le saisir, le terrasser et le garrotter, avec l'aide de deux camarades qui étaient restés dans l'antichambre, fut l'affaire d'un instant. Puis, après l'avoir empaqueté à l'adresse de M. Lenoir, l'exempt resta à l'hôtel pour faire des perquisitions. Mais les recherches les plus minutieuses n'aboutirent à aucun résultat, et ce fut l'oreille basse qu'il se présenta devant le lieutenant de police. Ce magistrat lui-même était fort embarrassé par l'attitude de Primezac qui, dans l'interrogatoire qu'on lui avait fait subir, avait constamment nié les faits dont on l'accusait. D'indices matériels, il n'y en avait aucun. Le rapport exact de la main avec l'empreinte de l'habit pouvait être une présomption ; mais non une preuve suffisante de culpabilité. M. Lenoir hésitait ; enfin il fit donner au prisonnier une plume, de l'encre et du papier, et l'invita à écrire sous sa dictée :

« L'affaire de la rue de Seine est découverte ; la police est sur nos traces ; soyez ce soir, entre sept et huit heures chez Ramponneau, aux Porcherons ; nous aviserons au parti à prendre. Je tiens une autre affaire : apportez de la poudre. »

Primezac se récria. M. Lenoir avait frappé juste.

« Que craignez-vous ? dit-il à Primezac ; si vous n'êtes pas coupable, il n'y aura au rendez-vous ni poison ni complices ; votre justification n'en sera que plus facile. »

Ainsi poussé, Primezac écrivit ; ce billet fut remis avec précaution, et le soir même, les deux complices étaient arrêtés nantis de la

poudre. Persuadés qu'ils étaient trahis par Primezac, ils s'emportèrent contre lui en invectives et le dénoncèrent à leur tour. La police tenait le fil ; le Châtelet et le parlement firent le reste.

La procédure fut instruite rapidement. Il fallait un exemple pour effrayer les empoisonneurs et rassurer la population. L'arrêt qui fut rendu par la Tournelle criminelle, après avoir rapporté en détail les faits dont Primezac, Levrier et Roussel avaient été dûment convaincus, les condamna tous trois « à faire auende honorable au-devant de la principale porte de l'église de Paris, où ils seraient conduits dans un tombereau par l'exécuteur de la haute-justice, nus-pieds, nue-tête et en chemise, tenant en leurs mains une torche ardente jaune, du poids de deux livres, ayant écriteau devant et derrière portant ces mots : EMPOISONNEUR ET VOLEUR, et là, étant à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment, témérairement et comme mal avisés, ils s'étaient rendus coupables des crimes sus-relatés, dont ils se repentaient et demandaient pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ce fait, les sus-nommés, menés dans le même tombereau à la place de Grève, pour, sur un échafaud, qui serait à cet effet dressé, avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice ; ce fait, mis et exposés sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y demeurer l'espace de deux heures ; ensuite, jetés dans un bûcher ardent, pour ce pareillement dressé en la même place pour y être réduits en cendres, icelles jetées au vent ; leurs biens situés en pays de confiscation acquis et confisqués au profit de qui il appartiendrait, sur lesquels il serait pris la somme de deux cents livres d'amende en cas que la confiscation n'eût lieu au profit de Sa Majesté. — Et avant l'exécution, seraient les dits condamnés appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour apprendre par leur bouche la vérité d'aucuns faits résultant de leur procès et les noms de leurs complices. »

Le supplice de Primezac et de ses complices eut lieu avec éclat. A partir de ce moment, soit effet de l'exemple, soit que la plupart des coupables eussent été mis réellement sous la main de la justice, les endormeurs disparurent de la scène du crime. Ceux qui échappèrent, allèrent-ils dans les pays voisins y exploiter leur cruelle industrie ? Eurent-ils recours à d'autres moyens d'action, et, par une de ces météoroscopes familières à ces sortes d'existences, reparurent-ils plus tard sous le nom de piqueurs, de chauffeurs, d'aveugleurs ? Nous ne savons ; toujours est-il que leur histoire ne se compose plus que de condamnations et d'exécutions, c'est-à-dire de la liquidation du compte des prisonniers, et n'offre plus que des détails uniformes et dénués d'intérêt.

PAUL LAGARDE.

Voyage

AUTOUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
PAR UN SLAVE.

On nous communique les épreuves d'un ouvrage sous presse, intitulé : VOYAGE AUTOUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, PAR UN SLAVE. Cet ouvrage paraîtra le 1er mars prochain, chez René et Cie, libraires-éditeurs.

L'auteur de ce livre piquant et spirituel, qui veut garder l'anonymé, visite successivement en touriste philosophique toutes les parties

de la Chambre. Il rappelle tous les souvenirs qui se rattachent à cet édifice où depuis plus d'un demi-siècle siègent nos assemblées législatives. Il entre dans les détails les plus circonstanciés des événements grands et petits dont ce palais a été le théâtre. Il décrit la salle des Pas-Perdus, les bureaux, la salle des conférences, la salle de distribution, la chapelle, etc., etc., et initie le lecteur aux opérations et aux mœurs parlementaires.

Nous publions l'introduction, où l'auteur explique le plan de son voyage original ; nous y joignons une partie du chapitre où il s'occupe des dispositions intérieures de la Chambre.

« On voit à l'entrée de l'Escorial un pauvre aveugle qui vint, il y a quarante ans, chercher un asile dans ce palais monastère, lorsqu'il brillait de toute sa splendeur. Ce monument, fameux au seizième siècle, est déchu aujourd'hui de sa magnificence, ses moines sont dispersés, et l'aveugle qui survit à tous ces désastres est devenu le guide obligé des voyageurs qu'attire la célébrité du lieu. Il les conduit, de la salle du Trône dans les caveaux des rois, de la salle d'armes des vainqueurs des Maures dans les cellules abandonnées des simples moines, jadis plus puissans que les souverains. Il vous arrête à chaque pas pour vous rappeler de glorieux souvenirs, pour vous faire voir de miraculeuses reliques, devenues de simples objets d'une profane curiosité. Il vous montre les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres en architecture, en peinture, en sculpture, ou vous indique tristement sur les murailles grises et nues la place qu'ils occupaient, comme s'il avait pu les voir et les admirer.

« Moi, slave de nation, élevé dans les rangs de soldats barbares, je me suis trouvé jeté par hasard aux portes du temple constitutionnel, aussi ignorant des principes de la Constitution que le guide des merveilles de l'Escorial. J'ai suivi les débats parlementaires, j'ai écouté religieusement, souvent sans les comprendre, les discours qui ont fait l'admiration du monde entier, et je viens m'offrir à vous surtout, nobles étrangers qui cherchez à pénétrer les mystères du gouvernement représentatif et à étudier ses vérités, pour être vos guides dans le temple où la souveraineté populaire, entourée de toute la pompe et de tout l'éclat de la royauté, a établi son siège depuis plus d'un demi-siècle.

« Mais, Slave, qui es-tu ? allez-vous me demander sans doute. Je vous répondrai aussi naïvement que l'aveugle de l'Escorial, lorsqu'un jour, pressé par mes questions indiscrètes, il se mit à me raconter les épisodes de sa vie, accusant tantôt les guerres étrangères, tantôt les révolutions intérieures de son pays, qui maintes fois ne lui avaient pas permis d'assister aux offices ou d'entendre les longs sermons de ses révérends maîtres.

Il y a quatorze ans, après avoir combattu pour l'indépendance et les libertés de mon pays natal, qui engagea en 1830, au bruit de votre révolution populaire, une lutte désespérée contre le plus puissant potentat du monde, je suis arrivé dans cette ville, que vous nommez la capitale du monde civilisé. Je me suis établi dans le quartier des étrangers opulents et des pauvres exilés, où les premiers ont sous la main toutes les jouissances du luxe et de la vanité, toutes les douceurs de la vie, et où ceux-ci viennent défer la misère et endormir leurs douleurs dans le bruit et le mouvement.

« Je n'avais ni parens ni amis ; mais j'avais un voisin qu'un riche eût dédaigné et qu'un malheureux voit toujours avec plaisir. C'était un frère d'armes, un descendant de

Tell, un Helvétien, républicain chez lui, absolutiste ailleurs, victime d'une révolution à laquelle il gardait rancune. Aussi pourquoi l'aviez-vous renfermé dans le carré du Louvre pendant les trois glorieuses journées où il se battit contre vous comme un lion, et comme il se serait battu contre les Cosaques et les habits rouges si le sort en avait autrement disposé ?

« Le hasard voulut que quelque temps après, tous deux, bien qu'à titres divers, nous trouvâmes un asile dans les rangs de la légion étrangère en Algérie, où nous pouvions à notre aise et en toute conscience guerroyer contre les Kabyles et les Bédouins.

« Liés d'une franche amitié, nous étions toujours prêts à nous rendre ces mille petits services qui s'échangent entre bons camarades condamnés à vivre en société des panthères et des chacals, avec des coups de fusil pour unique distraction. Nous avions les mêmes goûts, les mêmes occupations, les mêmes appointemens, le même uniforme ; nous avions la même foi littéraire, nous pensions de même en religion, mais nous différons complètement d'opinions politiques. Nous discutons du matin au soir sur les deux grands principes qui se partagent aujourd'hui l'empire du monde.

« Mon ami, citoyen de la république helvétique et champion décidé du principe absolu, était partisan de cette obéissance passive que l'autocrate fait si bien observer dans ses états ; moi, sujet façonné pour le despotisme le plus complet, je prenais chaleureusement la défense du principe constitutionnel et des baïonnettes intelligentes.

« Quelle bizarrerie cependant, me disais-je ! Si en 1830, moi Slave, officier de la garde de l'empereur Nicolas, moi qui ai tourné mon épée contre lui, si j'eusse pu, par un coup de baguette d'une fée quelconque, permuter avec mon ami l'Helvétien, alors capitaine dans la garde suisse du roi Charles X, quelle différence n'y aurait-il pas eu dans notre sort ? ne nous en serions-nous pas mieux trouvés ? Lui serait aujourd'hui à Saint-Petersbourg, dans le palais d'hiver de Sa Majesté Impériale, échoyé, honoré, comblé de grâces et d'honneurs ; moi je logerais peut-être aux Tuileries, avec bon feu, bonne table, et sans souci de lendemain, comme tant d'autres qui dans les mémorables journées de Juillet ont fait preuve de courage et de dévouement intelligent à la France constitutionnelle.

« Bientôt nous nous séparâmes. L'ordre nous était venu de changer les déserts de l'Afrique pour les montagnes arides de l'Espagne.

« La Péninsule se débattait alors douloureusement dans les dernières convulsions du despotisme et du fanatisme réunis. Il s'agissait de savoir si là le vieux monde prévaudrait momentanément contre le nouveau, et nous allions combattre pour les libertés constitutionnelles. Mon Helvétien s'y refusa net et entra en France. Quant à moi, bien que j'eusse désiré m'en tenir à ma seconde patrie, la France, je me laissai séduire par l'idée de contribuer à l'émancipation d'une nation chevaleresque.

« Je quittai donc les bivouacs et le soleil brûlant de l'Algérie, où j'avais au moins du vin, quoiqu'un peu frolaté, du lard tant soit peu rance, pour les châteaux en Espagne, où je ne trouvais le plus souvent que ces affreux carlistes, plus cruels mille fois que les Arabes et les Kabyles. Les séides de l'absolutisme nous accueillirent, nous champions des libertés de leur pays, en mettant nos têtes à prix, comme on ne le fait plus dans les

pays civilisés que pour les rats, les loups et les chiens enragés.

« Si l'Espagne constitutionnelle ne me fut pas plus propice que l'Afrique barbare, elle me traita du moins avec la même générosité que ses propres enfans. Elle m'offrit avec un beau soleil, un air pur et embaumé, une perspective brillante, des grades, des croix, une fortune... en espérance. En attendant, elle me tenait enfermé dans d'odieuses bicoques décorées du nom poinçonné de forts et de places fortes, sans pain, sans solde, et surtout sans gloire !

« Je quittais l'Espagne, léger d'argent et la bourse vide, sans regret, je dois le dire, et pour cause, lorsque je fus assailli par des brigands qui m'attendaient l'escopette en main à la gorge d'un défilé, pour me faire subir une dernière inspection. Ils me croyaient sans doute chargé de dépouilles de leurs églises et de leurs saints autels, ce dont le ministre constitutionnel qui nous avait appelé à servir la liberté en Espagne s'était très bien acquitté de lui-même et sans aucune assistance de notre part, sans doute dans l'intention louable de ramener la religion à sa simplicité primitive.

C'est ainsi qu'après avoir guerroyé pour la nation chevaleresque de l'Europe, je me retrouvai sur les bords de la Seine plus pauvre que je n'y étais venu la première fois, après avoir combattu les Russes barbares. J'avais du reste tout le loisir de réfléchir sur la meilleure forme de gouvernement et sur mes tribulations de croisé constitutionnel.

« Je me promenaï libre au milieu des belles rues et des places superbes de la plus magnifique cité du monde, sans craindre ni les espions de l'Empereur Nicolas, ni CHARLEGOUS du roi Charles V ; mais ni les chefs-d'œuvre de vos palais, ni les trésors de vos bibliothèques n'ont pu me distraire ni me faire oublier un instant cette chose si vulgaire qu'on appelle déjeuner et diner, et à laquelle, dans d'autres pays moins heureux, dans le mien par exemple, on ajoute le goûter et le souper, mots que les Parisiens, bien à tort, semblent avoir retranchés de leur vocabulaire.

« Je faisais alors de curieux rapprochemens entre l'esclavage au milieu des contrées barbares, mais fertiles et hospitalières, et la liberté sans pain et sans gîte dans la capitale du monde civilisé. Je le confesse, pardonnez-moi, frères slaves et libéraux de tous les pays, je ne me sentais alors aucune disposition à brûler mon encens sur l'autel de la liberté, la déesse fût-elle même coiffée d'un bonnet rouge.

« Pendant que je me demandais s'il ne vaudrait pas mieux servir le pacha d'Egypte ou l'empereur de Maroc que de mourir de faim sur le glorieux pavé de Paris, un noble ami, voyant ma peine, me dit un jour : « Mon cher, vous avez combattu pour les libertés constitutionnelles au nord et au midi de l'Europe, et la fortune vous a tourné le dos ; vous vous êtes trompé d'époques ; le siècle est à la paix et ne se passionne plus pour les coups de fusil ; changez votre épée contre une plume ; défendez les mêmes principes par vos écrits, et vous serez plus heureux. »

« Mon ami avait de moi une meilleure opinion que moi-même.

« — Mais, lui répondis-je, je ne sais que marcher au son du tambour, manier un fusil, et monter la garde ; à vingt ans, mon ambition se bornait à crier HONNEUR ! en défilant devant mon souverain ; heureux quand ses regards bienveillans daignaient se fixer sur

moi au moment du gracieux salut que je lui faisais de l'épée et en tournant fièrement la tête pour le regarder en face. Depuis, il est vrai, ajouté-je, j'ai acquis quelques vagues idées de la théorie des baïonnettes intelligentes, mais que j'aïlle me mêler à ces luttes acharnées à coups de plume, où vainqueurs et vaincus s'éclaboussent de loin de ces taches noires plus meurtrières mille fois que les coups d'épée des plus terribles spadassins, en eussé-je le talent, en aurais-je le courage ?...

—Vous connaissez, me dit gravement mon ami, les lettres A, B, C... ?

—Oui, jusqu'à Z, y compris cette dernière.

—Eh bien ! c'est tout ce qu'il vous faut. Sans vous jeter à corps perdu dans la polémique, où bienheureux sont ceux qui ne perdent que le repos, abordez les sujets qui traitent les intérêts généraux du pays, étudiez les faits accomplis, admirez beaucoup, ne critiquez jamais, et si vous n'arrivez pas au succès, du moins vous ne vous ferez pas d'ennemis.

—C'est fort bien dit, mais...

Mon excellent ami, sans répliquer, me prit par la main et me conduisit dans le palais du corps législatif.

Ouvrez ici, me dit-il, les yeux et les oreilles ; voyez, écoutez surtout ; puis mêlez les lettres de l'alphabet français en tous sens, et vous en saurez autant et plus en fait de gouvernement constitutionnel que qui que ce soit. Vous aurez bien du malheur si vous ne parvenez pas à tirer de là un morceau de pain.

Je suivis ce bienveillant conseil, et depuis six ans j'assisté aux manœuvres des armées constitutionnelles avec la même régularité, la même exactitude qu'autrefois aux parades et aux gardes montantes de S. M. l'Empereur de toutes les Russies. Je consigne les faits et gestes des souverains parlementaires, je m'extasie toujours sur leurs belles paroles, leurs voix sonores ; j'admire quelquefois l'éloquence unie à la raison, j'examine avec assiduité les travaux consciencieux des hommes éclairés, et j'étudie dans mes loisirs le petit côté des grandes affaires, les petits travaux des grands hommes et les secrets des coulisses parlementaires, où se passent quelquefois des scènes d'un haut comique, mais presque toujours fort instructives.

A présent que nous avons fait connaissance, il est bien temps de se mettre en route. Allons, ami lecteur. Français ou étranger, du courage, car nous avons du chemin à faire et beaucoup à voir."

Au pied du premier escalier du pavillon de l'Ouest, vous trouvez une petite chambre de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, et séparée en deux par une cloison. D'un côté est la cuisine où se prépare le bouillon des législateurs, et ce n'est point par métaphore que je le dis, c'est à la lettre. Sur un foyer toujours brûlant le jour des séances, se tient en permanence un grand pot en fer battu, bien luisant, évasé par le bas, et rappelant, par sa forme, les vases étrusques ; il contient à peu près quatorze livres de viande. Je vous conduirai plus tard dans la salle du festin, où le bouillon est servi aux membres les plus distingués.

De l'autre côté de la cuisine est la cuisinière, femme d'un garçon de salle des plus anciens et des plus zélés du palais. C'est une belle matrone, dans le costume simple, mais propre et caractéristique, du pays qui

l'a vue naître. Elle ressemble ainsi à la mère nourricière de quelque prince en sevrage.

Par une longue habitude, la cuisinière a appris à régler la quantité de viande et de bouillon d'après l'ordre du jour de la Chambre. Ainsi, le jour de la réponse au discours du Trône, de la discussion des fonds secrets ou de quelque grave interpellation annoncée d'avance, le pot est plein jusqu'aux bords ; les samedis ordinaires, jours des pétitions, il est à peine rempli jusqu'à moitié. L'intelligente ménagère se trompe rarement dans ses calculs politiques, et se montre plus habile en cela que la majorité de la Chambre, qui s'expose souvent à de bénévoles échecs par son inexplicable inexactitude.

Après avoir visité les bureaux de la Chambre dans le pavillon de l'Ouest, nous allons porter nos pas dans le pavillon opposé, qui renferme les appartements destinés aux autres branches de service et aux communs du palais de la souveraineté nationale.

D'abord, à l'extrémité de ce pavillon de l'Est, se trouve le bureau de la poste, réservé particulièrement aux députés, qui ont le privilège d'envoyer leurs lettres jusqu'à la dernière heure, privilège qu'ils partagent seulement avec le Roi, les ministres, la Chambre des Pairs, et une autre souveraineté que vous connaissez peut-être mieux que moi, la Bourse.

Plus loin sont les archives ; c'est là que les ministres déposent les pièces qui leur sont demandées par les législateurs dans les discussions importantes : ils y sont seuls admis, à l'exclusion absolue de toute autre personne. Comment se fait-il que le jour même du dépôt de ces pièces, quelquefois très volumineuses, elles soient livrées à la publicité par les petites et les grandes feuilles quotidiennes ?

Vous ne pourrez non plus pénétrer seuls, ni même me suivre dans l'aile gauche du palais Bourbon qui donne sur la rue de Bourgogne, à moins d'être un député, un fonctionnaire, ou un employé de la maison ; force vous est donc de vous fier encore à mes recits indiscrets.

Cette aile du palais communique avec le pavillon de l'Est par deux grands salons et un long corridor. C'est là que se trouve le vestiaire des souverains électifs.

Sous la Restauration, les députés y déposaient aussi leur costume, qui consistait en un frac bleu, avec un collet et des parements brodés de feuilles de chêne et semés de fleurs de lis. Ce modeste costume ressemblait tant soit peu à l'uniforme des chirurgiens de l'armée, des douaniers ou des gardes forestiers.

Un certain nombre de députés (à peu près une soixantaine), rigoureux observateurs du décorum, se croyaient obligés de s'en parer les jours de séance ordinaire ; un article du règlement déclarait cette tenue de rigueur pour ceux qui voulaient monter à la tribune. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que des membres désireux de prendre la parole échargeaient leur frac bourgeois contre le costume de cérémonie d'un de leurs collègues, à la porte même de la Chambre. Il est arrivé qu'un jour M. Casimir Périer, qui était de haute stature, parut à la tribune avec une forme dont les manches lui allaient à peu près au coude, ce qui dans ses gestes et mouvements oratoires lui donnait l'air d'un de ces automates aux membres roides et comiquement uniformes.

De nos jours les grandes armoires du vestiaire déshéritées de leur ancienne splendeur, servent de magasin aux imprimés, manuscrits, cartes, devis, etc., distribués, comme vous le verrez plus loin, avec profusion aux députés.

Du vestiaire on pénètre dans un vestibule carré qui a quatre issues et conduit aux appartements intérieurs de la Chambre. La bibliothèque se trouve à droite en entrant dans cette salle. Deux grandes statues de Cicéron et de Démosthènes sont placées aux deux côtés de la porte d'entrée. Ces statues, avec les quatre autres que je vous ai fait voir dans la salle d'attente dite des Quatre-Colonnes, ont été depuis 1830 expulsées de la grande salle des séances : leur présence intimidait sans doute quelques célébrités. Les uns ont pensé peut-être que l'éloquence, comme tous les dons de l'intelligence, dans notre siècle de civilisation, avait fait d'assez grands progrès pour égaler, sinon pour surpasser, ces modèles des temps antiques, et qu'ils pouvaient à leur tour servir d'exemple. Les autres ont craint peut-être que la statue de Démosthènes, ou celle de Cicéron, soudainement inspirée, ne vint à leur crier le *Quousque tandem, Catilina, abutere patientiâ nostrâ ?*

L'origine de cette bibliothèque ne date pas de plus de cinquante ans, et son premier fonds ne provient pas d'une source bien légitime à tous les yeux : elle a été formée, en 1796, pour le conseil des Cinq-Cents, avec les livres provenant principalement des convents et d'autres établissements religieux, ce qui ne l'a pas empêchée d'ailleurs de prospérer et de s'accroître sans cesse. Composée primitivement de douze mille volumes, elle est arrivée au nombre de vingt-cinq mille, après avoir servi au Corps-Législatif, au Tribunat et au conseil d'Etat.

La bibliothèque possède un recueil unique dans son genre, quoiqu'il ne se trouve pas un seul membre sans doute qui puisse en prendre connaissance : je veux parler du recueil des lois de la Russie, *Zwod zakon*, publié en langue russe par ordre de l'empereur Nicolas. Ce *zwod* comprend cent quarante grands volumes qui sont placés en évidence dans la grande nef de la bibliothèque, au rez-de-chaussée.

Dans ce recueil immense de lois parfois plus barbares que celles de la Turquie, les députés pourraient trouver cependant des renseignements très utiles et des données lumineuses sur la légitimité de la dynastie russe actuellement régnante. Chose étrange, que le pouvoir souverain des tzars de Russie ait la même origine que la souveraineté nationale française, c'est-à-dire la vôtre, maîtres et tout-puissans seigneurs de ces lieux ! Connaissant votre peu d'érudition dans la langue slave et dans l'origine des institutions moscovites, je vais me faire ici hardiment votre *cicerone*.

Le chef de la famille russe impériale est d'origine prussienne ; le premier tzar, Michael Romanoff, a été élu librement en 1613 par les électeurs des trois états, nobles, prêtres, bourgeois ; son élection, autant que je sache, ne fut même entachée d'aucune corruption.

Ce premier tzar Romanoff n'était lui-même ni noble ni bourgeois ; il était fils d'un prêtre, c'est-à-dire qu'il appartenait à l'état qui répond en France aux conditions libérales d'avocats, notaires, médecins, hommes de lettres, etc. Il jura, en montant sur le trône, qu'il ne prendrait et n'exécuterait aucune mesure dans l'état sans avoir préalablement consulté ses électeurs. La formule encrementelle de ses premiers décrets existe dans ces Codes volumineux conservés précieusement dans votre bibliothèque. Elle est conçue en ces termes : *Boiary ugaworyli, czar prikazal* : les boyards ont décidé, le tzar a ordonné. Cette formule a valu un exil aux confins de la Sibérie au jeune prince, Dolgorouki, pour

avois osé la rappeler dans une brochure publiée l'année dernière à Paris.

"Jamais, à aucune époque connue, les empereurs de Russie ne se sont prévalus, comme les anciens rois de France et les grands potentats de l'Europe, de régner par droit divin; ils n'ont appelé aucun Pape pour les oindre et les sacrer; ils prétendent que c'est à eux de créer les Papes.

"Depuis Ivan III, ils se sont dits dieux terrestres, et le peuple n'ayant pas protesté, ses successeurs se sont considérés comme dieux terrestres très légitimes par la volonté de leurs peuples. C'est à ce titre qu'ils ont dépouillé successivement leurs voisins, et qu'ils se croient des droits imprescriptibles sur vos terres, vos maisons, vos femmes et vos enfans. Il ne dépend que de l'Empereur de toutes les Russies de convoquer ses électeurs, de se faire déclarer par eux non plus seulement dieu terrestre, mais dieu céleste, et d'ordonner à votre riche et beau climat, comme il l'a fait pour un grand nombre de Polonais et pour les juifs en masse, de changer de place, pour vous envoyer en échange les neiges et les aquilons de la Sibirie.

"Prenez garde, ne rompez pas imprudemment avec vos irréconciliables ennemis, ces fiers compatriotes de Marlborough dont les institutions, basées sur d'autres principes que les vôtres, ont moins d'analogie avec vous que l'autocrate Nicolas, souverain électif comme vous tous. Croyez-moi, aimez un peu plus les Anglais, et mêliez-vous davantage de tous les émissaires moscovites, Mercures rusés, missionnaires fanatiques du dieu terrestre, qui les envoient parmi vous semer la discorde pour lui donner occasion de lancer sur vous ses troupes barbares et innocentes.

"Mais quittons les hautes régions de la politique pour de simples détails de gastronomie. Gastronomie à la Chambre législative! C'est donc encore une digression? direz-vous. Nullement, vous répondrai-je; je fais de l'histoire.

"A côté de l'entrée de la bibliothèque se trouve, dans le même vestibule, une entrée plus modeste, près de laquelle il y a toujours foule, quoique personne ne puisse y pénétrer, à l'exception des membres de la Chambre; car ses fonctionnaires et ses officiers qui circulent partout ne peuvent entrer dans le sanctuaire dont je vais vous donner la description.

"Un jour, me trouvant pour affaires dans cette partie du palais, le hasard ou plutôt ma bonne étoile m'y a fait admettre, en violation manifeste de la consigne sévère imposée par MM. les questeurs.

"Je vis des députés, l'air enjoué, sans distinction d'opinions, s'entretenant gaiement des affaires du moment, se presser dans ce lieu; le flot m'emporta, j'entraî. Aussitôt un Ganymède en livrée s'avança et m'offrit gracieusement un verre de nectar sur une assiette de terre de pipe; j'acceptai; c'était de l'orgeat, il faisait très chaud. L'orgeat est suivi de l'offre d'un petit pain, d'une tasse de lait; j'acceptai toujours; et, après m'être royalement restauré, je mis la main à mon gousset, au fond duquel erraient çà et là quelques petites pièces blanches de bon aloi, si rares, hélas! d'ordinaire, dans la calasse ambulante d'un Slave réfugié.

"Mais quel fut mon étonnement lorsque le Ganymède, le regard courroucé et d'indigne à la fois, me toisant du haut de sa grandeur, me dit: "Ah! vous n'êtes pas député!—Non, lui dis-je, mais..." et je faisais sonner les quelques pièces dans mon gousset. Il allait me répondre, et peut-être me mettre à la porte comme un profane, quand un des heureux hôtes de ces lieux, ayant remarqué mon em-

barras, s'approcha de moi, m'expliqua que je n'étais point dans un café public, mais bien au buffet particulier de la Chambre, et ordonna à mon Ganymède humilié de me servir de nouveaux rafraîchissemens.

"Je me confondis en excuses, et craignant de paraître avoir mauvaise grâce à refuser, j'acceptai de nouveau, témoignant ainsi ma reconnaissance à l'honorable député pour sa généreuse hospitalité. C'est ainsi que moi, pauvre Slave, je fus introduit et fêté dans le sanctuaire dont je puis vous parler, comme vous le voyez, en connaissance de cause, sanctuaire appelé quelquefois buffet, mais plus souvent encore *buvette*, dans la langue des monarches eux-mêmes et des serviteurs de leur maison.

"La buvette, puisque buvette il y a, est une petite chambre de six mètres de long sur cinq de profondeur. Une table la coupe en deux parties. D'un côté se tiennent les gens en livrée de la Chambre, ayant à leur droite des armoires pleines des rafraîchissemens et des comestibles nécessaires aux collations des honorables membres; de l'autre côté, en avant, se trouvent placés, comme dans les cafés de petites tables rondes en marbre, autour desquelles se groupent debout des députés pour éviter tout encombrement.

"L'origine de la buvette est bien récente; elle a pris naissance dans les temps orageux de la révolution de Juillet. Les séances se prolongeaient alors extraordinairement. Les commissions travaillaient nuit et jour sans désespérer; on reconnut la nécessité d'assurer dans l'intérieur même du palais des alimens confortables aux laborieux représentans.

"Sous la Restauration, les députés n'avaient à leur disposition que quelques carafes d'eau sucrée, destinées à humecter le gosier des orateurs altérés lorsqu'ils étaient à la tribune; c'était le privilège exclusif de l'éloquence, et les membres qui se bornaient à interrompre ou à interpellier de leur place n'avaient droit à aucun rafraîchissement. Cependant il n'y avait alors ni plus de retenue ni moins d'interpellations que de nos jours, ce qui ne veut point dire que la buvette n'est un progrès, une chose très utile; Dieu me garde de proférer un tel blasphème!

"En effet, les membres de la Chambre, pressés par la faim et la soif, étaient obligés de quitter le palais législatif pour aller chercher au loin des rafraîchissemens dans un quartier aristocratique qui n'offre aucun confortable pour le commun du public, et où l'on découvre à peine un restaurant à un kilomètre à la ronde. Quelques députés se faisaient apporter par les femmes des garçons de bureau, ou par les bonnes de leur pays, amenées à leur suite dans la capitale, de petits flacons de lait ou d'eau rosée qu'ils absorbaient avec précipitation dans le vestiaire, dans le vestibule, dans les couloirs, quelquefois sur les escaliers.

"Aujourd'hui, heureusement, il n'en est plus ainsi; les députés trouvent à la buvette, aux frais du budget particulier de la Chambre, des sirops de diverses espèces, un bouillon consommé, du lait naturel et des petits pains appétissans; c'est là l'ordinaire dont la questure fournit le buffet de la Chambre.

"La buvette tient en réserve quelques bouteilles de vin des pays bienheureux de Bourgogne et de Bordeaux, qui invoquent avec tant d'instance la sollicitude des députés pour l'écoulement de leurs produits; mais il n'y a qu'un petit nombre de membres de la Chambre, obligés de suivre un régime fortifiant, qui en usent.

"La buvette me paraît tenir un caractère national; les rafraîchissemens en sirops de gomme,

d'orgeat, etc., semblent suivre les Français en tous lieux, comme les perdrix rouges et les *garranchos* suivent dans les auberges un voyageur en Espagne. Aussi est-il naturel que les législateurs se votent eux-mêmes des rafraîchissemens en sirops aux frais de l'Etat.

"Ne voyez-vous pas d'ailleurs, dans chaque administration publique ou privée, à certaine heure, les chefs de bureaux, les employés, les surnuméraires et jusqu'aux derniers garçons, tirer de leurs poches un petit flacon, un morceau de pain, et consommer ces provisions dans toute la pureté et le calme de leur conscience? La tisane populaire ne se glisse-t-elle pas dans les ateliers populeux, dans les groupes de travailleurs? La cantinière ne parcourt-elle pas les rangs des soldats qui font halte après une marche pénible? Les membres souverains sont, comme les autres, sujets aux mêmes misères, à la faim et à la soif; pourquoi donc n'auraient-ils pas leur buvette?

"La statistique de la buvette est d'ailleurs tout à l'honneur de la sobriété des quatre cent cinquante-neuf députés. Depuis midi jusqu'à six heures, durée de l'ouverture de la buvette, l'on consomme, terme moyen, dix litres de bouillon, huit litres de lait chaud ou froid, une douzaine de bouteilles de sirop de gomme, de groseille ou d'orgeat, et quatre ou cinq bouteilles de vin.

"Autrefois la maison législative, comme la plupart des hospices de Paris, était abonnée à la célèbre Compagnie hollandaise, qui lui fournissait quotidiennement le bouillon nécessaire à sa consommation; mais elle s'est affranchie de sa consommation, et s'est créé le pot-au-feu dont je vous ait déjà parlé.

"On entend souvent aux alentours de la buvette des dialogues très édifiants et des observations gastronomiques très savantes sur la qualité du bouillon, sur le mélange des sirops, sur le vin et les autres alimens. Les provisions disparaissent rapidement au milieu d'agréables conversations. Après le bouillon, le lait est la boisson la plus en faveur; il faut dire aussi que le lait est excellent; la paysanne des environs de Paris qui l'apporte tous les jours tient trop à sa réputation pour altérer en rien le liquide bienfaisant.

"Quelquefois il est loin d'être six heures, et le bouillon tire à sa fin; alors le Ganymède répond aux demandes qu'on lui fait par quelques gestes significatifs, et en regardant le pot qu'il incline d'un air embarrassé; les hôtes de la buvette comprennent admirablement cette réponse mimique et se rejettent sur le lait ou sur les sirops, dont on a toujours une abondante réserve dans le cas de quelque discussion inattendue.

"Pendant les intervalles des séances, les députés font parfois des voyages assez curieux. Dans le grand vestibule, à l'entrée de la buvette, sont ordinairement placés les divers modèles de chemins de fer atmosphériques ou aériens, de voitures nouvelles ayant les propriétés les plus merveilleuses, enfin de monumens publics projetés que les inventeurs ou les spéculateurs y déposent, avec l'autorisation des questeurs sur le passage le plus fréquenté des législateurs pour captiver leurs regards.

"Quelques membres se laissent aller aux attraits de la nouveauté ingénieuse; ils examinent le modèle, en font le tour, s'imaginent être arrivés à Lyon, et entrent naturellement à la buvette pour se délasser d'un long voyage en déjeunant; ils repartent bientôt après, poursuivent leur route, arrivent à Marseille, et vont encore à la buvette pour s'y désaltérer. Il faut ensuite revenir à Paris; nouvelle visite à la buvette. Mais en face de ces intrépides voyageurs, le pauvre Ganymède n'a plus qu'une

ressource, c'est le langage éloquent que vous avez.

« Le hasard m'a fait assister, à la fin de la session, à l'une des plus intéressantes et des plus instructives expériences. M. Arago, dans ce même vestibule toujours, avait fait apporter le modèle d'une dizaine de wagons articulés du système de M. Arnoux, tels qu'ils seront construits pour le service du chemin de fer de Paris à Sceaux. Pour remplacer la locomotive, on avait fait un timon en acier auquel M. Arago s'attelait lui-même, faisant manœuvrer dans tous les sens, sur le marbre, les wagons, qui venaient tous s'emboîter sur la même place, ainsi qu'il l'a décrit savamment dans son rapport.

« Au bruit de cette manœuvre, tous les députés arrivèrent; les uns sortant de la salle des Conférences avec la plume derrière l'oreille; d'autres, avec des lettres à moitié écrites; ceux-ci, ayant interrompu leur lecture à la Bibliothèque, et le livre ouvert à la main; ceux-là tenant des tasses et sortant de la buvette; d'autres enfin qui venaient de sacrifier leur promenade sur le balcon de la grande cour, et gardant encore leur cigare allumé dans leur main. Tous ils entouraient le savant académicien qui leur démontrait le système ingénieux et répondait à toutes leurs questions, à toutes leurs interpellations. Mais au milieu de ce cours improvisé, la sonnette du président se fit entendre, l'huissier entra et convoqua les membres à la séance; la loi sur l'essai de ce système fut mise à l'ordre du jour, et elle fut votée sans discussion, sans opposition et par un assentiment général: tel fut le résultat de l'expérience faite devant les représentants par un savant collègue..... »

— Feuilleton du Journal des Débats.

Courrier de Paris.

Nous avons à enregistrer la mort de M. le baron de Lagette-Mornay, ancien député de l'Ain, — de M. Dompierre d'Hornoy, ancien député de la Somme, un des collatéraux de Voltaire, — et aussi celle de madame Ida Saint-Edme, plus connue sous le nom de la Contemporaine. La brillante courtisane du consulat de l'empire a fini ses jours à soixante dix-huit ans, à Bruxelles, dans un établissement de charité.

Les courses de Chantilly ont été très-brillantes cette année; — rassurez-vous, d'ailleurs, je ne vous nommerai pas un seul des illustres coureurs qui ont gagné les prix, et pour vous faire la chronique de cette hippique solennité je n'aurai pas à écrire le plus petit mot anglais; *l'Illustration* vous a déjà, Dieu merci, donné le bulletin officiel des courses; il ne s'agit donc ici que d'un petit tableau de mœurs contemporaines. — Le temps était affreux: un froid glacial mêlé de pluie; chevaux et jockeys paraissaient tout grelottants; mais les parieurs ne se souciaient guère de cette inclemence de la saison, ils étaient venus pour parier, ils pariaient; les chevaux courant sur l'arène ne représentaient rien autre chose que le sou jeté en l'air pour retomber pile ou face, que le dé qui sort du cornet du joueur pour marquer tel et tel point. — Et que l'on dise à présent que les courses de chevaux commencent à tomber en discrédit, chez nous! jamais à coup sûr elles n'avaient, par un temps pareil, attiré une aussi élégante affluence, jamais elles n'avaient causé une telle fureur de paris: on pariait à pied, à cheval: on pariait sur le *turf*, on pariait en voiture; et, comme les chevaux étaient trop lents à faire gagner ou perdre les parieurs, le *pair*? *impair*? accélérèrent un peu le mouvement de l'argent et de l'or.

Mais ce n'est rien encore: les courses à peine terminées, on se donne tout juste le temps de dîner; déjà sont dressées les tables de jeu; déjà commence la grande partie de lansquenets, la suprême partie de cette année; car, bon gré, mal gré, il va falloir demain ou après, quitter Paris pour la campagne. On jouait donc vivement, chaudement et partout, dans les auberges, dans les maisons, dans les tavernes, dans le palais même de Chantilly, le palais de Condé; trois tables y avaient été dressées, — nous dit un chroniqueur bien informé; — à la première se sont assis les gros joueurs, à la seconde les joueurs moins hardis, à la troisième se tenaient les timides et les prudents qui ne hasardent guère que vingt-cinq louis sur une carte. Toutes les mesures avaient été prises d'ailleurs pour que rien ne put retarder la marche rapide du jeu; le lansquenets avait été dégagé des deux ou trois incidents qui en font un jeu différent de la rouge ou noire; et les coups se payaient en papier monnaie, en petits bons au porteur avec la signature du perdant.

Pendant, ceux de nos gentlemen, que le jeu n'absorbait pas entièrement, se pressaient dans deux ou trois salons, très-élégamment improvisés par mesdames ou demoiselles de la rue de Breda et de Helder; ces fringantes personnes, jalouses de l'éclat que les honnes du beau monde avaient jeté aux précédentes courses, s'étaient arrangées aujourd'hui, pour louer à elles seules toutes les maisons convenables de Chantilly; — si bien que peu de femmes honnêtes ont pu faire, cette fois, le fashionable pèlerinage. Aussi le plaisir, pour être moins relevé peut-être, moins choisi surtout, n'en a-t-il été que plus vif et plus piquant. Le bal a commencé, les danses décolletées se sont tout de suite mises en un beau train, puis, les feux d'artifice sont venus orner les quadrilles, tirés de la main même des danseurs et danseuses; c'était un tapage, un vacarme, — de très-bon ton sans aucun doute, — mais que monsieur le commissaire de police a fini par trouver de très-mauvais goût; enfin une véritable bacchanale on ne peut plus régence, moins les marquis, pourtant.

— Mardi dernier, dans la tribune du corps diplomatique, l'attention de la chambre des députés était arrêtée sur un beau jeune homme d'une parfaite ressemblance avec l'empereur Napoléon. Ce jeune homme est le fils du prince Jérôme Bonaparte, le dernier frère de l'empereur, et de la princesse de Wurtemberg.

L'histoire conserve le souvenir de la noble fidélité que Catherine de Wurtemberg montra à son époux, lors des désastres de la famille impériale. La lettre qu'elle écrivit alors au roi de Wurtemberg doit rester comme un véritable monument de piété conjugale et de dévotion au malheur.

En voyant le jeune prince, nous nous rappelions cette touchante histoire de sa mère; et nous retrouvions gravés sur les traits nobles et doux du fils de Jérôme le grand caractère de sa race, la dignité naturelle de son oncle et de son père. Le prince a vingt-trois ans à peine; — sa sœur, un peu plus jeune que lui, la belle princesse Mathilde a épousé, il y a quelques années, le prince Demidoff; — il n'est que pour trois mois, à peine aura-t-il le temps nécessaire pour visiter Paris, pour en voir toutes les merveilles, pour y retrouver toutes les traces glorieuses que sa famille y a laissées. — Naturellement, sa première visite a été au tombeau de l'empereur. C'était pour le fils de Jérôme le plus pieux des devoirs à remplir.

En attendant que l'Odéon, toujours fermé, consente à se rouvrir sous la direction de M. Bocage, dit-on, ce qui ne serait pas malheureux pour lui (nous parlons de l'Odéon), les autres théâtres nous ont donné deux nouveautés, un grand drame en cinq actes et un petit vaudeville,

le grand drame est apparu sur la scène de l'Ambigu-Comique et porte le nom de M. Frédéric Soulié; le petit vaudeville est natif du Gymnase et a pour parrains MM. Bayard et Duma noir; le premier s'appelle *les Etudiants* et le second *le Lansquenets*.

Certain auteur avait mis un jour à son livre une longue préface: « J'aimerais assez ton préambule, lui dit-on, n'était ton livre: j'aimerais assez ton livre n'était ton préambule. » Nous dirions de même à M. Frédéric Soulié: « J'aimerais assez votre vaudeville n'était votre drame; je pleurerais volontiers à vos deux derniers actes, si vous ne m'aviez pas tant fait rire pendant les trois premiers. » — Figurez-vous que nous sommes au lever du rideau, en plein quartier Latin, dans le fin-fond de la rue Saint-Jacques, à la table d'hôte de cette respectable dame Passager; arrivent les joyeux convives, chantant et dansant; et comme leur camarade, leur chef de file, le beau Royer d'Orilly paye, ce jour là, à dîner hors barrière, voici le dîner de la bonne dame qui passe tout entier par la fenêtre avec les plats, les assiettes et les verres.

Au second acte, nous retrouvons la bruyante cohorte du droit et de la médecine à Bercy, sous la tonnelle de l'illustre père Fromago; nos étudiants viennent d'arriver, chacun avec sa chaise, dans deux pimpantes embarcations: *l'Amphitrite* et *le Barbillion*; ils sont tous vêtus du grand costume des canotiers parisiens...

A propos de canotiers parisiens, voici, — entre deux parenthèses, — une fort dramatique histoire de l'autre jour, qui s'est passée à l'extrémité de l'île Saint-Denis. — M. Frédéric Soulié nous pardonnera-t-il cette réminiscence au beau milieu de l'analyse de son drame? — Donc, mardi dernier, par un gros temps et par une rivière qui *moulonnait* terriblement, comme disent les nautiques, quelques jeunes *rivoyeurs* et *rienvoyeurs*, canotiers et canotières, étaient sortis le matin du port d'Asnières, et couraient je ne sais combien de nœuds en eau douce, pour attraper l'heure du dîner et l'appétit qui convient à pareille heure; — bref, cette première traversée s'opéra sans encombre; on arrive dans un aimable endroit, on débarque, on consomme gaiement les provisions de bouche, et l'on allume les cigares, — de peur du scorbut; puis, le soir ventant, on se remet à la mer, je veux dire à la Seine; le vent soufflait comme un enragé, la rivière grossissait à vue d'œil, et la voile de notre embarcation séquannoise clapotait d'une façon peu rassurante.

La nuit, la tempête, peut-être aussi les fumées mal dissipées de quelques joyeuses bouteilles, bues à la côte, que fallait-il de plus pour troubler tout notre équipage et obscurcir singulièrement son intelligence maritime? Celui qui était à la barre gouverna mal, — le téméraire! — il longea trop la rive et donna prise à la bourrasque sur la coque de la chaloupe. Le manœuvrier chargé du mât livra trop de toile, — l'imprudent! — le vent s'y engouffra, et le frère esquifchavira. Heureusement on était près de terre, sur l'extrémité de l'île Saint-Denis, à la hauteur du village d'Epinay. L'équipage gagna terre tant bien que mal; les dames, élèves distinguées, pour la plupart, de l'école de natation, ne furent pas les dernières à toucher le bord, et tirèrent leur coupe dans la perfection.

« Mais, grand Dieu! Alfred n'est pas là! Et Alfred ne sait pas nager!... » Au même instant, on entend un fort bouillonnement sur l'eau. « C'est Alfred qui bouillonne ainsi! et la rivière est très-profonde en cet endroit, et le courant on ne peut plus rapide!... » Les canotiers se regardent avec effroi, et leur courage délabré encore, lorsque déjà mademoiselle Anna B., l'une de leurs compagnes, la plus jolie, la plus aimable, s'est élancée dans le tourbillon et vous ramène par la nuque le pauvre noyé; —

qui se porte bien. — Moralité : " Dans les circonstances critiques, dit à ce sujet un candide journal, les femmes ont parfois un sang-froid, une vivacité de coup d'œil, une énergie de dévouement, une vigueur de détermination que l'autre sexe pourrait leur envier !"

La Revue Canadienne.

MONTRÉAL, 28 JUIN, 1845.

Histoire de la Semaine.

Nous étions cent
Nous nous comptons par milliers aujourd'hui.

Ce fut pour nous, Canadiens-français, une grande et belle semaine que celle qui vient de s'écouler. Elle est gravée dans tous les cœurs, et les souvenirs qu'elle laisse derrière elle vont fructifier et grandir chaque jour, comme le bon grain dans une terre féconde. Depuis longtemps la fête patronale de Saint-Jean-Baptiste avait cessé d'être célébrée avec l'éclat et la solennité qui lui convient, en conséquence des malheureux événements qui ont passé, comme des orages, sur notre belle patrie. On se rappelait bien qu'autrefois, et dans un passé qui n'est pas très éloigné de nous, tous les compatriotes se réunissaient le 24 juin pour chômer le grand jour d'un bout de la province à l'autre, dans toutes les localités, dans chaque paroisse. On avait même des souvenirs agréables de mainte réjouissance, de mainte fête champêtre à l'ombre des érables, donnée en l'honneur du grand patron national. Avant les troubles de 1837, l'association de Saint-Jean-Baptiste était régulièrement organisée; elle avait ses centres dans Montréal et Québec, et ses sociétés-sœurs par tout le pays, qui célébraient toutes ensemble le 24 juin avec une magnificence digne de ce jour. Depuis près de dix années, cette belle et bonne coutume avait cessé. Il y eut bien par-ci par-là quelque démonstration de réjouissances, mais elles ne furent que partielles et partagées seulement par une partie de la population Canadienne-française. Il était difficile de réorganiser un corps dont les anciens membres et les éléments n'existaient plus ou étaient dispersés et hors de leur position d'autrefois. Parmi nous, il fallait émouvoir le peuple, lui faire saisir la pensée, le but, la tendance, l'esprit de l'association. Les uns étaient indifférents à ses intérêts de peur d'être compromis par le caractère plus ou moins politique qu'elle pouvait prendre par la suite des autres, sans en comprendre le sens et la portée, l'envisageaient comme un club, une coterie, une petite réunion d'individus qui ne pouvait avoir que des intérêts sectionnaires. Et enfin une grande et considérable partie de la population attendait les résultats avant de se déclarer et de la joindre.

Désormais il n'en sera pas ainsi. Tous les Canadiens-français se rappelleront le 24 juin 1845, et la pensée qui a inspiré la première idée d'une grande association nationale généreuse et féconde, a pris de trop fortes racines durant cette semaine, pour que jamais elle cesse de germer et de grandir dans les cœurs de tous. L'organisation de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, a reçu ces jours passés son complément, sa sanction, sa réalisation, sa clé de voûte, nous pourrions dire. Elle n'est plus à l'état de projet. Ce ne sont plus seulement des espérances que nous avons à son sujet, mais elle est un fait accompli, et déjà elle a de beaux souvenirs à enregistrer.

Lundi dernier le 23 juin courant, à midi, le carillon de la cathédrale faisait entendre la joyeuse et éclatante volée de ses dix cloches et annonçait au peuple l'approche d'un jour solennel; le drapeau britannique et celui de la Société de Tempérance furent arborés au haut des toits du temple saint et flottait majestueusement au vent. A en juger par ce premier signal de réjouissances et par les préparatifs qui se faisaient, il devait y avoir le lendemain une grande et pompeuse cérémonie, une célébration brillante; et elle eut lieu en effet.

Mardi matin de bonne heure, la population française circulait en foule dans les rues, endimanchée et parée pour l'occasion, la feuille d'étable à la boutonnière, se dirigeant vers l'Évêché, rendez-vous général de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Là la procession s'organisa et défila dans le plus grand ordre. En tête marchaient les enfants des écoles des Frères de la doctrine chrétienne, au nombre de deux ou trois cents suivant leurs bannières et le drapeau britannique qui ouvrait la marche, puis l'excellente bande de la Tempérance de St. Jacques suivie par les pompiers Canadiens et la Société de Tempérance avec leurs différents drapeaux et bannières. A la suite venait l'Institut Canadien, association nouvelle qui ne date que de quelques mois, comme vous savez, et qui déjà donne de si belles espérances; composé de près de trois cents membres, l'Institut Canadien a contribué mardi, par le bel ordre, la bonne tenue et la parfaite organisation qu'elle a montré, à la beauté de la procession comme à la splendeur de la fête. Leur bannière leur fait beaucoup d'honneur: le bon goût qui règne dans le choix des emblèmes a excité l'admiration de tous. D'un côté c'est un essaim doré d'abeilles autour d'une ruche surmontant deux castors sur un fond de satin blanc avec la devise: TRAVAIL ET CONCORDE; de l'autre les emblèmes des arts et du commerce avec les mots *ALTUS TENDIMUS*. La magnifique bande du 93e Montagnards suivait les MM. de l'Institut, jouant de temps à autre les airs nationaux Canadiens. Ensuite venait la grande bannière principale de l'association. C'est certainement un beau travail, un chef-d'œuvre d'art; tout ce que nous pouvions concevoir de plus délicat et de meilleur goût, notre bannière est une merveille de genre. La variété des couleurs qui s'y lient si admirablement, plaît singulièrement à l'œil. La guirlande de feuilles d'érables, ciselée d'or rehausse bien l'éclat et la blancheur du fond et fait ressortir d'un côté les armes de la ville, avec les mots ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, et de l'autre le portrait en pied du grand patron national, avec la devise: RENDRE LE PEUPLE MEILLEUR, si bien choisie et appropriée au but de l'association, ainsi que les deux castors au-dessous. Vraiment il y a dans ce morceau une pensée exprimée avec tant de bonheur et si bien qu'il ne faut pas oublier les noms de ceux qui en ont fait et donné le plan, M. R. S. M. Bouchette et Guillaume Lévesque: c'est justice.

Derrière la grande bannière marchaient la Société des Amis, dont les membres avaient adopté pour l'occasion le costume noir de rigueur au salon un jour de grand apparat, y compris le gilet blanc. Ils portaient à la boutonnière les insignes de l'association, "une poignée de mains" sur un ruban blanc et les initiales S. A. "Société des Amis," ou bien encore "Sciences et Amitié." Cette vingtaine de jeunes gens en grande tenue et en gants blancs avait une apparence pleine de dignité et de distinction. La joie et l'orgueil na-

tional empreints sur leurs fronts, l'enthousiasme et le feu brillant dans leurs yeux disaient assez éloquemment qu'il y avait parmi eux autant de nobles cœurs, battant pour la patrie que de belles espérances de la servir un jour. Les membres de l'association Saint-Jean-Baptiste venaient ensuite suivis des officiers, du Comité de Régie, des Secrétaires, Vice-présidents et de l'honorable Joseph Masson le président actuel, ayant à sa droite l'honorable D. B. Viger l'Ex-président et à sa gauche l'un des Vice-présidents, tous revêtus des brillants insignes de leurs grades respectifs.

Toute cette magnifique procession, d'au moins un mille de long, s'achemina aux sons des instruments militaires par les rues St. Denis, St. Paul et St. François-Xavier jusqu'à la cathédrale de Notre-Dame. La plus parfaite satisfaction et la joie la plus vive paraissaient répandue sur tous les visages. C'était un beau et noble spectacle que cette belle organisation de tout un peuple, animé par un même sentiment de nationalité, de philanthropie, de fraternité et de charité. Audessus de nos têtes, le vent agitait les drapeaux et les bannières et en faisait ondoyer gracieusement les plis, et de temps en temps un rayon de soleil tombant du ciel comme une pluie de diamants, de rubis et de topazes, faisait briller de mille feux, de mille couleurs, les franges d'or des drapeaux, des bannières et des ornements.

Nous aimons à voir les grandes scènes de la nature; Dieu nous a fait un cœur sensible aux beautés de sa création; nous admirons toutes ces merveilles répandues partout dans ce monde; les hautes montagnes verdoyantes et touffues placées au milieu de paysages riches et pittoresques, ou bien encore les montagnes arides et nues, penchées sur le bord de la mer et battues par les tempêtes de l'océan, sans végétation aucune, avec des perspectives sauvages et tristes comme des orages. Nous aimons à voir le lever et le coucher du soleil, soit qu'il glisse brillant et rouge à travers un ciel pur et sans nuages dans un beau soir d'été, laissant après lui les couleurs vives du crépuscule, la brise tiède et parfumée, les derniers chants de l'oïseau dans le feuillage, et la douce poésie répandue dans toute la nature, qui vous fait rêver d'amour, de bonheur et d'espérance; soit qu'il se lève dans cette saison des fleurs, pour répandre sa fécondante chaleur sur cette nature qui le salue au matin de ses plus beaux sourires, qui le déploie à sa vue toutes ses beautés et ses richesses, ou bien encore soit qu'il disparaisse un soir d'orage dans un ciel sombre et nébuleux, laissant apercevoir de temps à autre, sa face rayonnante à travers de gros, de formidables, de fantastiques nuages, que vous voyez amoncelés sur l'horizon comme les ruines gigantesques d'une autre tour de Babel, ou les montagnes entassées par les Titans pour escalader les hauteurs du ciel. Nous aimons à voir la lune pâle et calme monter gracieusement au firmament dans une nuit chaude de juillet, dissiper les ténèbres et inonder de ses rayons argentins la ville et les campagnes en dessinant les ombres des grands arbres, des tours, des églises et des maisons, comme autant de personnages fantastiques. Nous aimons, dans une nuit d'hiver, à voir scintiller les étoiles aux cieux et à laisser errer notre imagination dans ces régions inconnues de l'espace et de l'immensité, qui semblent infinies et sans bornes comme la pensée du Dieu qui les créa. Nous aimons encore à voir nos grands fleuves, notre St. Laurent qui coule majestueusement au milieu de campagnes cultivées et fécondes, ou le Saguenay roulant ses eaux à travers une nature primitive et sauvage.

Mais de tous les spectacles de ce monde, celui qui excite le plus notre admiration et notre sympathie, notre attention et notre intérêt, c'est celui de l'homme dans les différentes situations de son existence, mais surtout l'homme vu et étudié collectivement, en société, et comme une nation. Car alors il est grand, il est puissant, il est fort, et selon que sa force collective est plus resserrée en faisceau, son pouvoir semble sans bornes. Or pour nous, il ne pouvait y avoir de spectacle plus grand et plus beau que celui que présentait l'intérieur de notre cathédrale, mardi matin. Toute cette foule de peuple encombrant les parvis du temple saint, religieusement agenouillés aux pieds des autels, implorant et appelant sur ces emblèmes de notre nationalité, sur tous les compatriotes, sur l'avenir du peuple, les grâces et les bénédictions du Très-Haut; cette pompe, cette splendeur de la fête nationale grande et sublime comme la religion, faisaient battre les cœurs des plus nobles émotions d'amour de la patrie et de gloire nationale, et réveillaient ces beaux sentiments, cet enthousiasme et cette exaltation chevaleresques, qui faisaient la gloire de nos pères.

Ce jour là, tout était Canadien : la messe était composée pour l'occasion par un jeune artiste du pays, M. Orphyre Peltier, fils de G. Peltier, écrivain de la Banque du Peuple, et certainement pour un coup d'essai, cette messe renfermait de très belles inspirations et nous a révélé un talent distingué. Ce jeune monsieur ne doit pas négliger de cultiver cette belle langue qu'il parle déjà si bien.

Un homme d'esprit a dit que les femmes n'étaient pas poètes, mais qu'elles étaient la poésie même; et nous nous disons que toute fête où les femmes ne figurent pas, n'est qu'une demi-fête et à ce point de vue nouveau, notre Saint-Jean-Baptiste était une fête complète, car nous avons remarqué la présence à l'église de toutes nos belles dames Canadiennes. L'offrande du magnifique pain-béni donné par l'Association, fut faite avec beaucoup de grâces par Mme J. D. Bernard accompagnée par M. Laframboise, ainsi que la quête en bas par Mmes Lévesque et Audy accompagnées de MM. Dumas et Lacombe, et en haut par Mmes Dufresne et Glackemeyer accompagnées de MM. Roy et Beaudry.

Après la messe la procession se remit en marche à travers les rues Notre-Dame et St. Denis jusqu'à l'Évêché. La rue Notre-Dame était bordée de spectateurs et pavoisée de drapeaux parmi lesquels nous avons remarqué avec plaisir ceux des autres sociétés de St. George et de St. André, de St. Patrice et de St. Nicolas.

A mesure que les différentes sociétés arrivaient à la porte de l'église St. Jacques, elles étaient accueillies par de vifs applaudissements et des hurrahs prolongés. L'enthousiasme était à son comble. Mais cette grande rumeur populaire se calma aux accents d'une voix éloquente et digne. M. Hudon, V. G. comme président de la Société de Tempérance adressa le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Nous étions l'avantage d'entendre de très près cette parole pleine de chaleur et de sublimes convictions qui a fait vibrer à la fois dans nos cœurs nos sentiments de chrétien et de Canadien : *MULTUM IN PARVO*. "Jamais démonstration aussi grande n'a été faite en cette ville, a dit M. Hudon après avoir offert ses remerciements à M. le président et aux membres de la Saint-Jean-Baptiste de l'honneur qu'ils avaient fait à la Société de Tempérance d'avoir bien voulu se rendre jusque là pour se joindre à elle. Vous avez mêlé à votre fête nationale les charmes et les pompes de la religion. Vous avez bien fait.

Car la nationalité Canadienne-française et la religion catholique sont inséparables et une seule et même chose. Le peuple Canadien restera peuple tant qu'il sera fidèle à sa foi. Vous avez adopté, messieurs, pour votre devise et pour votre mot d'ordre quelque chose de bien beau et qui indique le grand but de votre société : "Rendre le peuple meilleur." Or le moyen de rendre le peuple bon, c'est de le rendre sobre. Alors il sera heureux, il sera florissant, et récompensé au centuple de ses travaux et de son labeur. Unissons-nous donc tous ensemble, l'union fait la force, et tâchons d'améliorer la condition du peuple, ce sera son avantage et le nôtre."

Telle fut en substance les quelques mots que prononça M. le Grand-vicaire; ils furent accueillis comme ils devaient l'être, avec des acclamations frénétiques. L'hon. Joseph Masson remercia alors au nom de l'association St-Jean-Baptiste, la Société de Tempérance et son vénérable Président de nous avoir accompagné, témoigna et exprima l'espoir que chaque année une manifestation nationale aussi belle vint réveiller les sentiments d'union et de fraternité entre tous les Canadiens. On proposa ensuite trois *hurrahs* pour notre Gracieuse Souveraine, et d'autres pour la Société de Tempérance, et la foule se dispersa.

Nous avons assisté avec beaucoup de plaisir à la représentation donnée jeudi soir, par MM. les Amateurs Canadiens, au profit des infortunées victimes de l'incendie de Québec. Nous remettons à un prochain numéro, l'appréciation des divers talents dramatiques de nos jeunes Amateurs.

Naissances.

A Repentigny, le 24 du courant, la Dame de M. Benjamin Moreau, Marchand, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 19, M. Wm. McDunnough, à Sophie, 3me. fille de Henry Baylis, de la Côte des Neiges.

En cette ville, le 20, Dame veuve Brewster, fille de feu le Dr. Carter, de Sorel.

A Niagara, le 18 du courant, par le Révérend Robert McGill, l'honorable James Smith, procureur-général du Bas-Canada, à Mlle. Eliza, fille aînée de James Lorkhart, écuyer, de Niagara.

A Albany, New York, le 18 du courant, par le Rév. Van Honselner, M. Charles Howard, ci-devant du théâtre de Drury Lane, etc. à Mlle. Rosina Shaw, vocafiste anglaise.

Secrs.

En cette ville, le 19, George-Bell, enfant de M. T. D. Hunter, âgé de 7 mois.

En cette ville, le 16, Louis-Joseph-Apilon, enfant de M. Michel Boulet, âgé de 3 ans.

En cette ville, le 22 du courant, à l'âge de 46 ans et 9 mois, Dame Marie Marguerite Smith, épouse de P. J. Beaudry, écuyer, notaire public. Cette Dame se faisait distinguer par ses aimables qualités, et surtout par une charité sans borne envers les pauvres et les malheureux de toute espèce, et dont son infatigable dévouement l'a enfin rendue la victime. Elle laissa après elle grand nombre de parents et d'amis qui ne se consolèrent de sa perte prématurée, que par la pensée qu'elle est allée recevoir la récompense due à ceux qui, suivant l'expression de l'écriture, "passaient en faisant le bien."

En cette ville, le 22, M. Thomas Couch, âgé de 38 ans, et depuis 20 ans au service de la maison de M. M. Gillespie, Moffatt et Cie.

En cette ville, le 11, M. Fra. Laviollette, âgé de 50 ans.

En cette ville, le 26 du courant, Charles-Auguste-Placide-Napoléon, enfant de M. J. Bte. Rolland, imprimeur, âgé de 8 mois.

A Ste. Thérèse, le 16 de mai dernier, après une maladie de quatre mois, supportée avec patience et résignation, Flavien Théophile Sanche, écrivain, âgé de 30 ans et 6 mois. Ses qualités morales et surtout sa douceur le firent aimer et respecter de tous ceux qui le connurent. Il fut l'ami de tous, sa langue ne fit jamais tort à personne, sa main se plut toujours à secourir les malheureux, et il a laissé en mourant bien des cœurs qui seront longtemps affligés de sa perte.—Com.

PETITES AFFICHES.

Prospectus

DE LA

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL.

Incorporée par acte du Parlement.

DIRECTEURS.

M. CASTLE, Ecr.
J. T. BRONDGEEST, Ecr.
J. M. TOBIN, Ecr.
JOHN LEBMING, Ecr.
ROBERT SCOTT, Ecr.

JOHN T. BADGLEY, Trésorier et Secrétaire.
GEORGE GRUNDY, Assistant-Secrétaire.
W. N. CRAWFORD, Notaire Public.
WILLIAM SPEARS, Inspecteur.

Actions de £100 et chaque souscription mensuelle de 10s. par action. Mise d'entrée, 2s. 6d. par action.

Le but de cette société est de permettre aux individus de placer leurs épargnes dans l'achat ou l'érection de bâtisses.

Un locataire dans l'espace de dix années paie à son propriétaire, en loyers, une somme égale à la valeur de la maison qu'il occupe, et cependant à l'expiration de ce temps, il n'a aucun intérêt dans la propriété. Mais en devenant membre de cette société, il peut acheter ou bâtir une maison par le moyen d'une avance ou prêt qui lui est fait dans ce but et pour cet objet, lequel prêt est repayable par paiements mensuels, qui ne sont que peu de chose, s'ils sont plus considérables, que le loyer qu'il serait autrement obligé de payer, avec ses avantages qu'il devient propriétaire en dix ou douze ans, et fréquemment en bien moins de temps.

Le fonctionnement de la société est comme suit : chaque membre paie une souscription mensuelle de dix chelins pour chaque action de £100 qu'il a prise; ainsi celui qui possède une action peut emprunter ou acheter £100, et celui qui a pris cinq actions, £500, et ainsi de suite, en proportion du nombre d'actions qu'il possède. L'argent que la société aura à prêter, sera offert tous les mois au concours, et alors chaque membre aura l'occasion d'acheter jusqu'au montant de ses actions.

L'emprunteur ou l'acheteur, avant de recevoir le montant, doit déposer les particularités de ses sûretés, qui seront examinées et visitées par l'Inspecteur, qui fera aussi l'investigation des titres, et si tout est satisfaisant, l'argent est avancé, chargé toutefois au taux de six pour cent par an. Si l'emprunteur désire bâtir, l'argent lui est avancé selon et suivant les progrès de la bâtisse.

La plus grande sécurité et protection contre tout risque est ainsi offerte aux capitalistes en autant qu'aucune autre sûreté que celle des biens du fonds de ces bâtisses ne sera reçue.

(Toute sûreté personnelle, quelque bonne qu'elle soit sous tous les rapports, ne sera prise dans aucun cas), mais le grand objet pécuniaire de cette Association, est de procurer aux individus qui ont peu de revenus et des revenus limités, les moyens par lesquels ils puissent placer une partie de leurs épargnes, d'une manière sûre, avantageuse et profitable, et d'offrir à ces classes des motifs qui peuvent les exciter à des habitudes industrielles et d'économie, dans l'espérance de pouvoir, avec leurs épargnes, se procurer pour eux-mêmes et leurs familles, de confortables maisons.

En conséquence de la période avancée de la Session pendant laquelle cette société a obtenu son acte d'Incorporation, les livres de la Société ne pourront être ouverts pour la transaction des affaires, avant le premier Octobre prochain. Mais les personnes qui désireraient profiter des avantages qu'elle offre peuvent se procurer des copies de l'Acte d'Incorporation et des règlements de l'Association en s'adressant à Wm. N. Crawford, Ecuyer, Notaire Public, rue St. Gabriel, qui recevra aussi les noms de ceux qui désireront devenir souscripteurs.

AVIS.

Pour la commodité des souscripteurs à la Société Mutuelle de Construction, et autres personnes, le sousigné a ouvert un LIVRE DE RÉFÉRENCE ou MEMORANDUM des particularités, des lots vacants ou à vendre dans cette ville et ses environs. Les avan-

ges de cette méthode, et pour le vendeur et l'acheteur, sont évidents et ceux qui désirent disposer des terrains, lots de terre, &c., sont respectueusement invités à fournir les descriptions, prix, &c., de leurs biens-fonds à

W. N. CRAWFORD, X. P.
No. 23, Rue St. Gabriel.

Mai 12.

Vins Français, &c., &c.

RECEMMENT importés par M. DELAGRAVE, et à vendre par le Soussigné:

- Flour de Champagne, de Ruinart, père et fils,
- Do. do. Moët et Chardon, en petites et grosses bouteilles,
- Vin de Pomard, en quarts de 30 gallons,
- Do. do. de Volnay,
- Do. do. de Beaune,
- Do. do. Macon,
- Château Lafitte, en barriques et en quarts,
- Chambertin, en caisses d'une douzaine,
- Hermilage, Rouge et Blanc, do.,
- St. Péry Mousseux,
- Do. Rosé, en grosses et petites bouteilles,
- Château Grille, en caisses d'une douzaine,
- Cote-Rôtie do. do. do.
- Château Lafitte, en grosses et petites bouteilles,
- Frontignan Muscat, en bouteilles,
- Lunelle do.
- Sauterne do.
- Chablis do.
- Roussillon do.
- Porto,
- Liqueurs Fines, en caisses d'une douzaine,
- Do. Curaçao de Hollande,
- Absinthe Suisse,
- Fronage de Gruyère,
- Vanilles, Truffes, Pâtés de Foies gras, Petits Pois.

Attendus de jour en jour par le *Hanna, Lady Sale*, et le *Suzana*:—
Vins de Sauterne en quart de 30 gallons,
Chablis do. do.
Séuba, Bue, Champagne en petites bouteilles, de Ruinart, Eaux-de-Vie, de Champagne en caisses d'une douzaine, Château Margot, et quelques douzaines de supérieur Château Lafitte.

Tous ces vins peuvent être recommandés aux amateurs comme de première qualité, la plus grande partie venant directement de la célèbre maison de FLORENTIN FAHRE, de St. Péry, département de l'Ardeche en Bourgogne.

Pierre à Moulanges français très-gros et de première qualité, Moulanges toutes tailles venant directement de Laferté, de 5 pieds de diamètre.

Toile à Bluteau de Hollande,
Venant d'être débarqué du *Niagara* —
Quelques douzaines de CHAPEAUX FRANÇAIS pour hommes.

Attendus de jour en jour:—
Calices à coupe d'argent, Ciboires, Ostensoirs, Encensoirs, Porte-Dieu, etc. Aussi divers autres articles dans cette branche.

J. D. BERNARD.

19 juin.
MAISONS DE CHAPELLERIE DE LONDRES,
ÉTABLIES EN 1837.

MM. HAYES & HAUCK,
Manufacturiers & Importateurs,
Seconde porte au Nord Est de la Place d'Armes, Nos 141 & 96 de la Rue Notre Dame.

MM. HAYES ET HAUCK ont l'honneur d'annoncer que leur importation étendue de CHAPEAUX de SOIE et de CASTOR, de CASQUETTES, etc., vient d'arriver par les Vaisseaux le *Burnhopside* et l'*Ottawa*, et qu'ils attendent de jour en jour par le *Lady Kinaird*, de Londres, le reste de leur assortiment de printemps. Ils peuvent le recommander à l'examen des Connaisseurs et du public. On ne trouvera rien de mieux, sous le rapport du goût, de l'élégance et de la qualité.
Montréal, Mai 31, 1845.

NOYE le 22 Mai courant, près du Sault St. Louis, vis-à-vis Lachine, PHILIPPE DUMOND, Tailleur de pierre, de Montréal, âgé de 21 ans. Sigmement: cinq pieds et huit pouces, teint brun, cheveux châtain, pantalon noir, chemise de flanelle rouge et une de coton blanc et bleu par dessus et une paire de demies bottes. Celui qui trouvera le corps de ce jeune homme sera généreusement récompensé en en donnant aussitôt avis à M. J. Bio Beaudry, Marchand, vis-à-vis le Palais de Justice, à Montréal, ou à C. A. Leblanc, écrivain, avocat.
31 Mai, 1845.

ETABLISSEMENT CANADIEN
D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET
D'ARTICLES DE FANTAISIE,
TENU PAR
M. L. P. BOIVIN,
BIJOUTIER, No. 80, RUE ST.-PAUL,
En face du Marché.

M BOIVIN vient de recevoir d'Europe un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend : Montres de dames et messieurs, en or et en argent, du goût le plus nouveau et de première qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises,
Tabatières d'argent, de Dames et Messieurs.
Pendants d'oreilles.
Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc. etc.

Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes et colorés ; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs, de Cannes, Cravaches, Foyers, montés en argent et en ivoire ; ainsi qu'un assortiment de cuillères et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à ordre selon les goûts.

M. B. se charge des réparations de pendules et de montres, simples et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutées avec soin et exactitude.
Montréal, 7 juin 1845.

Agence générale.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il s'est fixé à Montréal, où il est prêt à se charger de toutes espèces d'affaires, telles qu'agences générales et administration de biens appartenant à des personnes incapables de les gérer par maladie, absence de la province, ou quelque autre cause que ce soit. Il espère par son expérience, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui confieront leurs affaires.
S'adresser au bureau de la *Revue Canadienne* à P. L. LETOURNEUX.
Montréal, 20 juin 1845.

A vendre ou à louer.

L'ETABLISSEMENT de commerce ci-dessus occupé par le soussigné, à Belœil, consistant en un hangard en pierre à trois étages, de 60 pieds de long sur 40 de large, et un autre en bois à côté, avec deux quais sur la rivière Chambly, des écuries, remises, étables, glacières, puits, jardins et cour spacieuse ; le tout dans le meilleur ordre.

N. B. Le bus du hangard de pierre peut être converti en magasin et logement confortable pour une famille respectable.

S'adresser à Montréal à P. L. LETOURNEUX.

Situation demandée.

UNE personne de beaucoup d'expérience dans les affaires, possédant les deux langues et sachant parfaitement la tenue des livres, désirerait être employée dans quelque situation respectable. S'adresser au bureau de la REVUE CANADIENNE.
Montréal, 14 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,
RELIEUR.
25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hotel,
MONTREAL.

A LOUER Une MAISON confortable fermée sans l'encoignure des Rues Craig et St. Dominique—

Il y a baigns, fourneaux et cabinet d'aisance,
—AUSI—
Deux Magasins, ou Etudes.
S'adresser à P. MOREAU.
7 juin.

L. BOYER,
DOCTEUR EN MEDECINE,
34 Rue St. Denis.

DR. D'ORSONNENS.
SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, à son encoignure avec la rue Sanguinet.

Avertissement.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'acte passé dans la dernière session du Parlement Provincial, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, les soussignés, nommés dans l'acte pour cet objet, ont autorisé l'ouverture des LIVRES DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL de la COMPAGNIE, le 16 juin courant, à MIDI, au BUREAU de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER, No. 8 PETITE RUE ST. JACQUES, MONTREAL, par Thomas Steers, écrivain ; le 23 juin, au BUREAU de la BRANCHE de la BANQUE DE L'AMERIQUE DU NORD, à Québec, par le Caissier ; et le 23 juin, au BUREAU de la COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMERIQUE à Sherbrooke, par le Commissaire.

GRANT DE LONGUEUIL,
PETER MCGILL,
JOHN FROTHINGHAM,
A. T. GALT,
THOMAS TAIT,
JOHN MOORE,
ALEXANDER RAE.

Montréal, 12 juin 1845.

Les papiers de Montréal, de Québec et de la ville de Sherbrooke, publiés en anglais et en français, sont requis d'insérer l'avis ci-dessus pendant UNE SEMAINE.

CHS. J. COURSOL,
Avocat,
Coin des Rues Ste. Vincent et Ste. Thérèse.

ABONNEMENTS.
LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

- AGENS.**
- A. Soulard, écrivain, Québec.
 - L. G. Duval, écrivain, Trois Rivières.
 - L. V. Sicotte, écrivain, St. Hyacinthe.
 - J. P. Lantier, écrivain, M. P. P., Vaudreuil.
 - J. A. Olivier, écrivain, Berthier.
 - L. G. DeLorimier, écrivain, L'Assomption.
 - E. Pelletier, écrivain, St. Onge.
 - Frs. Caron, écrivain, Amherstburg.
 - H. de Rouville, écrivain, Sorel.
 - H. F. Marchand, écrivain, St. Jean.
 - Thérèse Sauvageau, écrivain, Laprairie.
 - F. X. Valade, écrivain, Terrebonne.
 - Col. A. C. Taschereau, écrivain, D'Eschambault.
 - Louis Taché, écrivain, Belœil.
 - R. DesRivières, écrivain, New-York.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St. Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St.-Julien, et chez MM. Fabre et Cie., et C. P. Leprohon, Libraires de cette ville.

Un an 20 chelins.
Six mois 10 ..
Trois mois 5 ..

OUTRE LES FRAIS DE POSTE.
Nous recevons pour ce journal des annonces, avis, etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (*affranchies*), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St. Nicolas.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.
MONTREAL.
IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.